



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichage est la mise en culture biologique des terres dans le but d'échanger ces terres avec un terrain agricole de surface équivalente sur la commune de Belhade.

Le terrain de BELHADE présente plusieurs inconvénients le rendant difficile à cultiver : il est notamment très argileux et très humide. De plus, M. JUSTE étant un agriculteur biologique, ce terrain ne se prête pas aux cultures de légumes (carotte, haricot, pomme de terre et poireaux notamment) qu'il réalise en rotation culturale, ni même aux céréales à pailles ou au maïs. Cette parcelle est impossible à cultiver en agriculture biologique.

Il souhaiterait donc que ce site soit reboisé et déplacé son activité agricole sur une nouvelle parcelle à Moustey, sur un terrain sableux, plus facile à exploiter.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Absence d'arbre et de souche sur le terrain. En effet, l'ancien propriétaire, avant la conversion de son terrain, a choisi de revaloriser au maximum ce qui s'y trouvait.

Ainsi, il a fait abattre les arbres pour les vendre. Puis il a dessoucheur pour revendre les souches en biomasse.

Le terrain est donc nu, ce qui limite les travaux nécessaires. Seuls des débris végétaux (branches) sont présents

Un labour sera réalisé de manière à retourner la terre et à la décompacter.

Ensuite, un forage sera mis en place ainsi que 2 demi-pivots, de manière à prévoir l'irrigation de la parcelle.

Enfin, le semis constituera la dernière étape de la mise en culture.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue, entre 7 et 8 ans.

Les espèces de la rotation seront : maïs, carotte, céréales, maïs doux, pommes de terres, haricots, poireaux...

L'important pour l'exploitant est de ne pas diminuer ses zones de cultures pour ses carottes biologiques afin de répondre à la demande. Toutefois, s'agissant d'une plante qui craint certaines maladies, il est nécessaire de faire de longues rotations et de l'isolée un minimum de terres déjà cultivée. De plus, les contraintes du bio ne permettent pas l'utilisation de produits phytosanitaires qui permettent de lutter contre ces maladies.

En résumé, la phase d'exploitation concernera la culture biologique des terres.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à Autorisation de défrichement.

En outre, le projet devrait être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau en ce qui concerne le forage (rubrique 1.1.1.0) et les prélèvements pour l'irrigation (rubrique 1.1.2.0) supérieur à 10 000 m<sup>3</sup> par an.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	21ha 02a 69 ca

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Biredis"  
40 410 MOUSTEY

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 0° 4 6' 19" 20    Lat. 4 4° 2 0' 2 7" 0 1N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

MOUSTEY

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

/

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF sur le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Vallées de la Grande et de la petite Leyre". Elle se situe à 230 m au Sud du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNR 000001)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de grandes voies de circulation à proximité du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre du site inscrit "Val de L'Eyre" (SIN0000203).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas de PPRN ni de PPRT sur la commune.</p> <p>D'après Prim.net, la commune est concernée par les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Feu de forêt ;</li> <li>- Inondation ;</li> <li>- Mouvement de terrain - tassements différentiels.</li> </ul> <p>D'après le site Géorisque, la commune ne possède pas de PPRN ni de PPRT.</p> <p>Elle n'est pas classé TRI mais elle est recensée dans l'Atlas des zones inondables de la Leyre.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après les sites BASIAS et BASOL du BRGM.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après l'Agence de l'eau.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection immédiat ou rapproché.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé dans le périmètre du site inscrit "Val de L'Eyre" (SIN 0000203).</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche est "Vallées de la Grande et de la petite Leyre" FR7200721. Il est situé à 180 m au Sud du projet.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un forage devra être mis en place afin d'alimenter un système d'irrigation par pivot. Ce forage devrait capter la nappe plio-quaternaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La seule modification prévisible de la nappe d'eau souterraine est le pompage par le forage pour l'irrigation. Ces modifications sont soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau et devront donc faire l'objet d'une étude.  Aucun drainage n'est prévu, aucune création ou modification de fossé. Le terrain est mésophile, aucun besoin de fossés ou de drainages.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement prévu.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de défrichement, suppression de 21,0269 ha à caractère forestier.  Faible diversité faunistique et floristique sous une ancienne forêt de Pins traitées en coupe rase récemment (au moment des inventaires de terrain).  La principale perturbation concerne l'avifaune patrimoniale : la Fauvette pitchou se trouve à l'Est du projet de défrichement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pratique d'une agriculture biologique, ce qui permet de limiter les risques de pollutions vers l'aval. Le site Natura 2000 le plus proche est séparé du projet par une étendue de vieux Pins, supérieur à 20 ans, qui constituent une bonne barrière visuelle, sonore... Le projet ne semble pas susceptible d'impact sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers pour la création d'espaces agricoles. Mais il s'agit à la base d'un échange de terres de surface équivalente. Ainsi, sur la commune de Belhade, une parcelle de superficie semblable actuellement agricole sera reboisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêts
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les premières habitations sont situées à plus de 600 m au Nord du projet, au lieu-dit "La Pendelle". Une petite zone d'activité est présente en limite Nord du projet. Il ne semble pas y avoir d'habitation.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitant devra se rendre sur ses parcelles plusieurs fois par an. Pour ce faire, il empruntera les RD 120 et RD 834, en provenance de BELHADE.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le labour et le semis, et en phase culture pour l'entretien...

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est possible que certains engrais biologiques engendrent des odeurs au moment de l'épandage. Ils seront enfouis rapidement pour limiter ce phénomène.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront limités puisque la parcelle est déjà nettoyée. Des vibrations sont toujours possibles, notamment pendant le labour. Celles-ci resteront faibles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre ceux issus de l'utilisation d'engins agricoles, pas de rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltré et ira réalimenter la nappe superficielle. Pas de ruissellement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place d'une Agriculture Biologique : pas ou peu de pollutions.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place d'une Agriculture Biologique : pas ou peu de pollutions.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de 21,03 ha de sylviculture et création de 21,03 ha de surface agricole biologique sur la commune de Moustey. Suppression de 20 ha environ de surface agricole et création de 20 ha de sylviculture sur la commune de Belhade.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mise en place d'un système d'irrigation par pivot : plus coûteux mais permet de mieux gérer l'eau et donc de limiter les prélèvements.

Mise en place d'une agriculture biologique, pratique vertueuse qui permet de limiter les phénomènes de pollutions, les impacts sur les milieux naturels, les eaux... Ce type de culture essaye de favoriser au maximum la présence d'une entomofaune riche et variée afin de l'utiliser en auxiliaire de cultures pour la lutte contre les parasites.

Echange des parcelles agricoles et forestières entre les communes de Belhade et de Moustey.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

"Charte des bonnes pratiques agricoles de défrichement dans les Landes" :

- Moustey : 88,87 % de boisements, données DDTM 2006 (le projet représente 0,31 % de la superficie communale) ;
- Pas d'ilot agricole > 500 ha dans un rayon de 1 500 m.

Faible impact du défrichement dans une commune très boisée. Dominance de la mono-culture de Pins sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore.

Absence d'habitats protégés. Création d'un milieu ouvert et de lisières forestières, favorable au développement de nouvelles espèces. Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture en développant les lisières forestières favorables à l'entomofaune et à l'avifaune notamment.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Diagnostic Faune - Flore ; - Plan des îlots agricoles dans un rayon de 1 500 m autour du projet ; - Plan du projet de culture.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Belhade

le.

16/03/2019

Signature



Handwritten text at the top of the page, possibly a header or title, which is mostly illegible due to blurring.

Handwritten text in the middle section of the page, appearing to be a list or series of entries.

Handwritten word or phrase, possibly "1941".

Handwritten word or phrase, possibly "Lithium".

Handwritten text or signature at the bottom of the page.



**TERRA  
ENVIRONNEMENT**

**M. JUSTE Jean-Christophe**

**2622 route de Montauzey**

**40 410 BELHADE**

**EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À  
UNE OPÉRATION DE TRANSFERT DE  
BOISEMENT**

**Commune de MOUSTEY (40)**

**Annexe au formulaire CERFA n°14 734\*03**

**Avril 2019**

**YS/EI/291118/117/v.2.1**

## SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>DESCRIPTION DU CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
I.1	<i>Généralité .....</i>	5
I.2	<i>Localisation géographique.....</i>	6
I.3	<i>Contexte hydrographique .....</i>	8
I.4	<i>Reportage photographique .....</i>	9
<b>II</b>	<b>PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL .....</b>	<b>14</b>
II.1	<i>Patrimoine Culturel et Paysager.....</i>	14
II.1.1.	Site inscrit.....	14
II.1.2.	Site classé.....	14
II.1.3.	Monument historique.....	14
II.2	<i>Patrimoine Naturel.....</i>	16
II.2.1.	Espace Naturel Protégé.....	16
II.2.2.	Zonage d'inventaire naturel.....	16
II.2.3.	Zonage réglementaire naturel.....	17
<b>III</b>	<b>FLORE ET HABITATS .....</b>	<b>21</b>
III.1	<i>Milieu 1 : Jeune Plantation de Pins maritime.....</i>	23
III.2	<i>Milieu 2 : Zone rudérale.....</i>	23
III.3	<i>Milieu 3 : Plantation de Pins maritimes (15-20 ans) sur lande sèche.....</i>	24
III.4	<i>Milieu 4 : Plantation de Pins maritimes (25-30 ans) sur lande sèche.....</i>	25
III.5	<i>Milieu 5 : Coupe rase.....</i>	26
III.6	<i>Liste des espèces de Flore.....</i>	29
<b>IV</b>	<b>FAUNE.....</b>	<b>31</b>
IV.1	<i>Amphibiens.....</i>	31
IV.2	<i>Reptiles.....</i>	32
IV.3	<i>Entomofaune .....</i>	32
IV.4	<i>Avifaune.....</i>	33
IV.5	<i>Mammifères.....</i>	35
<b>V</b>	<b>MESURES D'EVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION.....</b>	<b>37</b>
V.1	<i>Évitement.....</i>	37
V.2	<i>Réduction.....</i>	37
V.3	<i>Compensation.....</i>	37
<b>VI</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>38</b>
<b>VII</b>	<b>CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....</b>	<b>41</b>

## Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique .....	7
Planche 2 – Zonage du patrimoine naturel .....	20
Planche 3 – Habitat .....	28
Planche 4 – Habitat d'espèces .....	36
Planche 5 – Enjeux écologiques .....	40

## Liste des Figures

Figure 1 : Contexte hydrographique du projet.....	8
Figure 2 : Prise de vue 1, depuis le Sud-ouest du projet vers le Nord-est (projet) .....	9
Figure 3 : Prise de vue 2, depuis le Sud-est du projet vers le Nord-ouest (projet) .....	9
Figure 4 : Prise de vue 3, depuis le Nord-est du projet vers le Sud-ouest (projet) .....	10
Figure 5 : Prise de vue 4, depuis le Nord-ouest du projet vers le Sud-est (projet) .....	10
Figure 6 : Prise de vue 5, les Ruches présentent dans le secteur Est du projet .....	11
Figure 7 : Prise de vue 7, cours d'eau S2041020 (Natura 2000).....	11
Figure 8 : Prise de vue 8 haut, Boisement mixte Pins spontanés x Jeune Chênaie acidiphile .....	12
Figure 9 : Prise de vue 8 bas, Boisement de type Saulaie-Chênaie autour du cours d'eau S2041020 (Natura 2000).....	12
Figure 10 : Localisation des prises de vues .....	13
Figure 11 : Localisation des monuments historiques et de leurs périmètres de protection .....	15
Figure 12 : Milieu 1 Jeunes plantations de Pins maritimes .....	23
Figure 13 : Milieu 2 Zone rudérale .....	24
Figure 14 : Milieu 3 Plantation de Pins (15-20 ans) sur lande sèche.....	25
Figure 15 : Milieu 4 Plantation de Pins (25-30 ans) sur lande sèche.....	26
Figure 16 : Milieu 5 Coupe rase .....	27
Figure 17 : Crapaud épineux à gauche, Grenouille agile droite.....	31
Figure 18 : Fauvette pitchou (gauche) et Héron cendré (droite).....	34
Figure 19 : Piège photographique au niveau du cours d'eau Natura 2000.....	35

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Référence cadastrale .....	5
Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	18
Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000 .....	18
Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le site.....	22
Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude.....	30

<b>Tableau 6 : Amphibien rencontré sur le site et statuts de protections .....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 7 : Insectes rencontrés sur le site et statut de protections .....</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 8 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections .....</b>	<b>34</b>
<b>Tableau 9 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections .....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 10 : Inventaires réalisés sur le site .....</b>	<b>41</b>

## I DESCRIPTION DU CONTEXTE

### I.1 GÉNÉRALITÉ

M. JUSTE Jean-Christophe souhaite réaliser une opération de défrichement dans le but de la mise en place d'une culture sur un terrain situé sur la commune de Moustey.

Ce terrain étant de nature boisé, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de ce projet.

**M. JUSTE souhaite échanger ce terrain avec un terrain de surface équivalent qu'il cultive sur la commune de BELHADE.**

Le terrain de BELHADE présente plusieurs inconvénients le rendant difficile à cultiver : il est notamment très argileux et très humide. De plus, M. JUSTE étant un agriculteur biologique, ce terrain ne se prête pas aux cultures de légumes (carotte, haricot, pomme de terre et poireaux notamment) qu'il réalise en rotation culturale, ni même aux céréales à pailles ou au maïs. Cette parcelle est impossible à cultiver en agriculture biologique.

Il souhaiterait donc que ce site soit reboisé et déplacé son activité agricole sur une nouvelle parcelle à Moustey, sur un terrain sableux, plus facile à exploiter.

M. JUSTE est agriculteur biologique depuis son installation au début des années 2000. Il a commencé à convertir ses terres dès ses débuts et a terminé ses dernières conversions en 2018. Malgré cela, il ne parvient pas à répondre aux besoins de sa clientèle, notamment en carotte biologique, qui est croissante.

Il a, dans ce sens, créé la première unité de lavage de carotte, uniquement dédié aux carottes biologiques, dans les Landes.

Son besoin de terres se justifie également par ses rotations. En effet, au lieu des 6 ans habituels, M. JUSTE préfère des rotations plus longues (7 à 8 ans), ce qui permet de limiter d'autant plus les maladies et donc d'utiliser le moins d'intrants possibles, même utilisable en agriculture biologique.

Ses rotations habituelles sont : Maïs, Maïs doux, carotte, pomme de terre, céréale à paille, haricot, poireaux. Une culture de soja est parfois intercalée.

La parcelle objet de la demande n'a jamais été utilisée pour l'agriculture. Ceci permet à M. JUSTE de pouvoir être certifié dès la première année d'exploitation.

Compte tenu de la surface mise en jeu, inférieure à 25 ha, M. JUSTE Jean-Christophe a mandaté la société TERRA ENVIRONNEMENT afin de réaliser un dossier de demande d'examen au cas par cas pour cette demande portant sur 21 ha 02 a 69 ca.

La parcelle objet de la demande possède la référence cadastrale : F248. Seule une partie de la parcelle est concernée par ce projet.

Parcelles cadastrales		Lieu-dit	Contenance cadastrale totale (m <sup>2</sup> )	Contenance cadastrale projet (m <sup>2</sup> )
Section	N°			
F	248	BIREDIS	683 880	210 269

Tableau 1 : Référence cadastrale

Dans le cadre de cette mission, et afin de ne pas sous-estimer les éléments à prendre en compte dans le projet, Terra Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore simplifié du site.

## **I.2 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE**

Le projet se trouve sur la commune de MOUSTEY appartenant au département des Landes. Il se situe à environ 56 km au Nord-ouest de la commune de Mont-de-Marsan.

La parcelle objet de la présente demande se situe à environ 1,8 km au Sud-ouest du centre bourg de MOUSTEY.

Elle est accessible via la RD 834, entre Pissos et Moustey, à 3,0 km environ au Nord de Pissos.

La parcelle est en bordure de la RD 834 qui se trouve à l'Ouest projet.

Le projet est situé en limite Sud de la Zone Industrielle de Moustey.



M. JUSTE Jean-Christophe

Demande de défrichement  
Cas par cas  
Moustey

# Localisation géographique

# 1

Ech. : 1 / 50 000

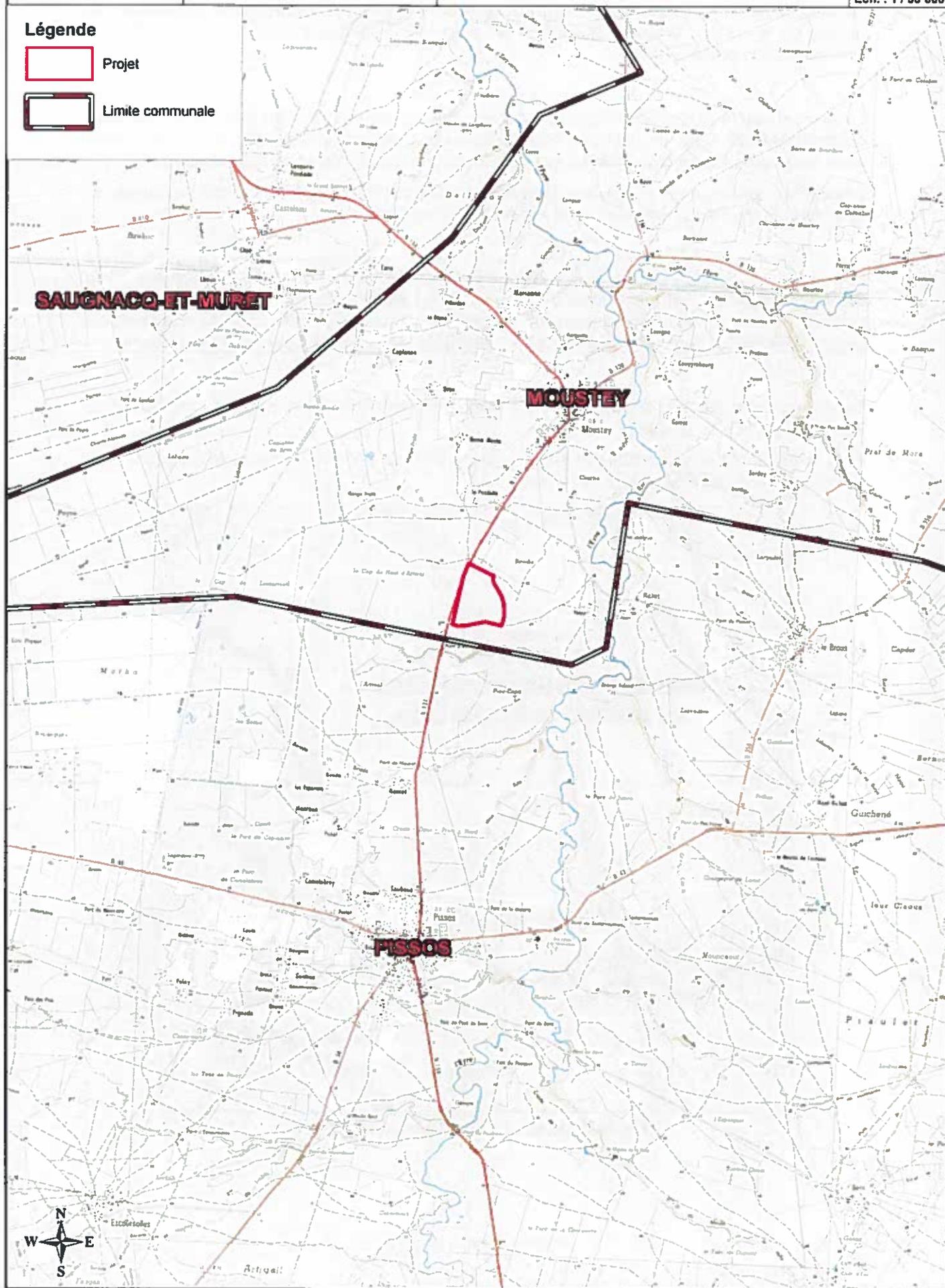
## Légende



Projet



Limite communale



### I.3 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le projet s'inscrit dans le bassin-versant du cours d'eau sans toponyme S2041020, au niveau de la zone hydrographique S204 « La Leyre du confluent du Mourcaou (inclus) au confluent de la petite Leyre ».

Le cours d'eau le plus proche du projet, qui se situe à environ 290 m au Sud, est le ruisseau codé S2041020. C'est un petit cours d'eau de 5 km. L'eau coule vers l'Est avant de se jeter dans la Grande Leyre (S2--0250) à environ 1,2 km par orthodromie au Sud-est du projet.

L'exutoire final des eaux s'écoulant dans la zone d'étude est l'océan Atlantique au niveau de la commune du Teich (Gironde) dans le bassin d'Arcachon.

Le ruisseau S2041020 n'est pas classé comme masse d'eau rivière, mais la Grande leyre S2--0250 est classé comme masse d'eau rivière. Elle est découpée en 2 masses d'eaux sur son parcours. Au niveau du rejet du petit cours d'eau sans toponyme, c'est la masse d'eau codé FRFR285 La Leyre de sa source au confluent de la petite Leyre qui est concerné.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est très faible. Il n'y a pas de crastes ni de fossé à proximité du projet.

Il n'y a que le ruisseau de S2041020 qui passe à environ 290 m au Sud de la parcelle. Cela s'explique par le caractère sec des terrains.

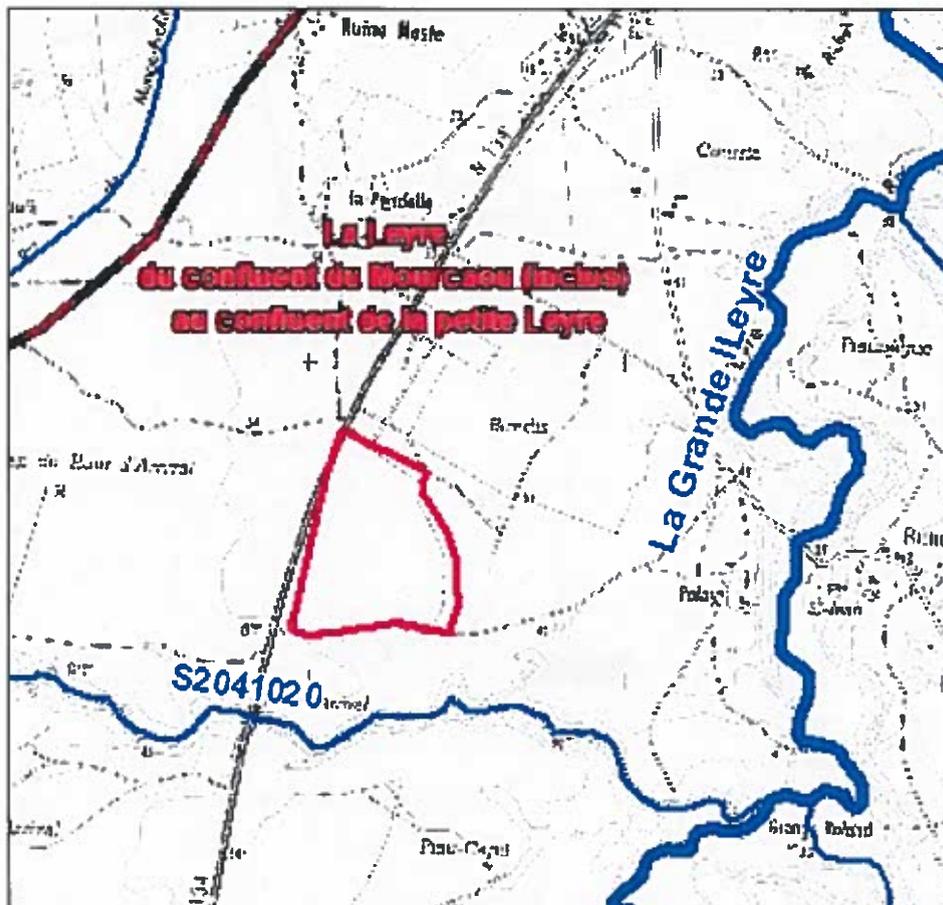


Figure 1 : Contexte hydrographique du projet

#### **I.4 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE**

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante.

Les photographies ont toutes été réalisées entre le 18 Décembre 2018 et le 27 Février 2019.



Figure 2 : Prise de vue 1, depuis le Sud-ouest du projet vers le Nord-est (projet)



Figure 3 : Prise de vue 2, depuis le Sud-est du projet vers le Nord-ouest (projet)



Figure 4 : Prise de vue 3, depuis le Nord-est du projet vers le Sud-ouest (projet)



Figure 5 : Prise de vue 4, depuis le Nord-ouest du projet vers le Sud-est (projet)



Figure 6 : Prise de vue 5, les Ruches présentent dans le secteur Est du projet

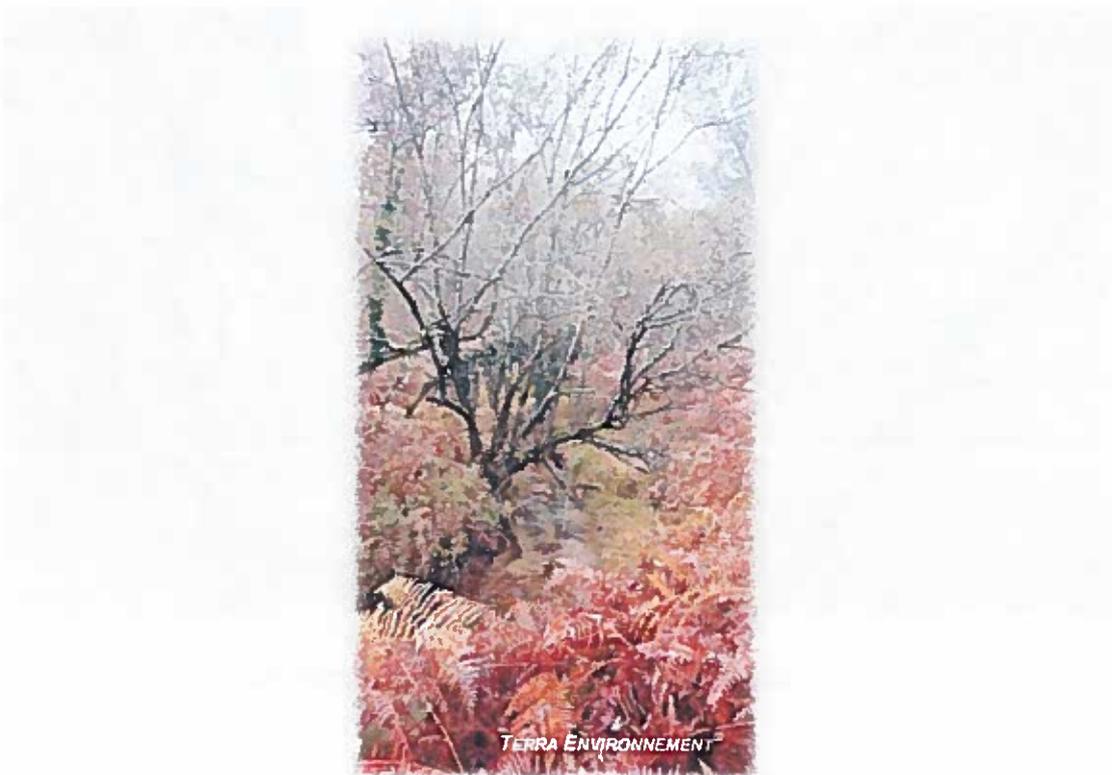


Figure 7 : Prise de vue 7, cours d'eau S2041020 (Natura 2000)

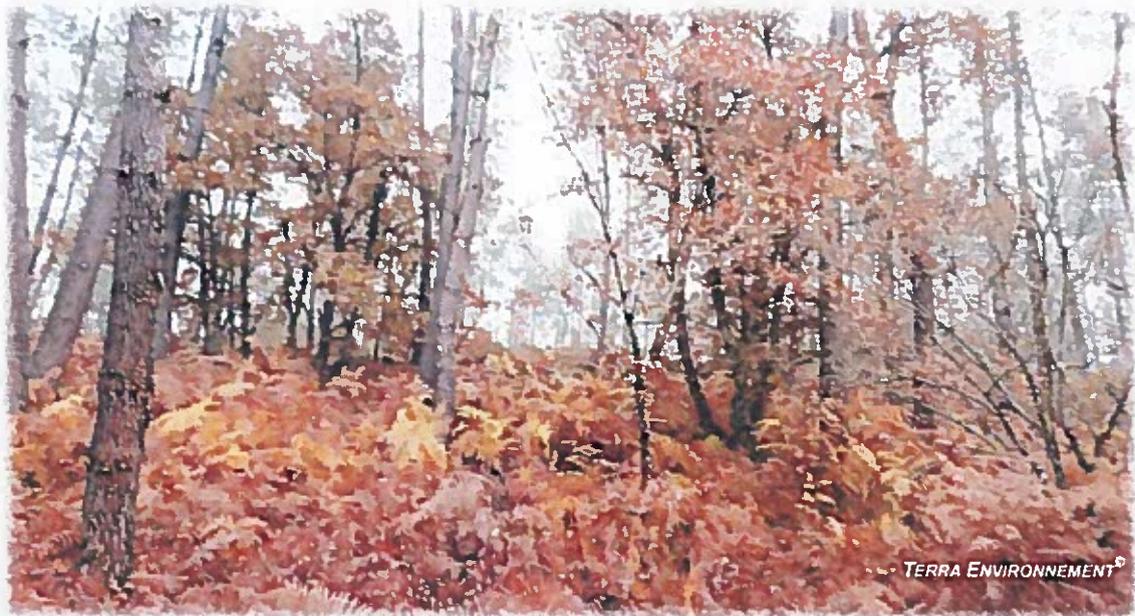
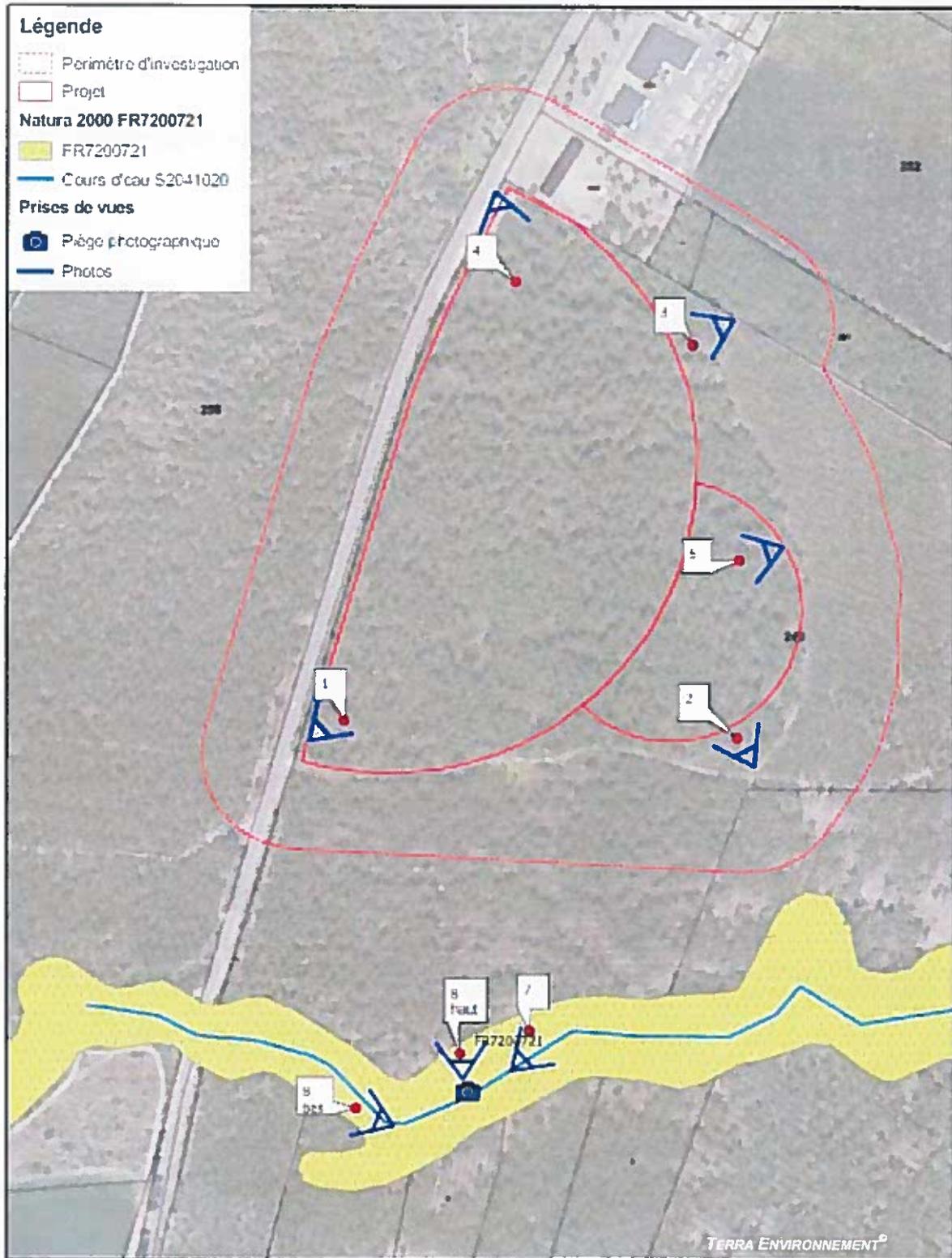


Figure 8 : Prise de vue 8 haut, Boisement mixte Pins spontanés x Jeune Chênaie acidiphile



Figure 9 : Prise de vue 8 bas, Boisement de type Saulaie-Chênaie autour du cours d'eau  
S2041020 (Natura 2000)



## **II PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL**

### **II.1 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER**

La commune de Moustey est concernée par plusieurs zonages au titre du patrimoine culturel et paysager.

#### **II.1.1. Site inscrit**

Le seul zonage qui concerne le projet est le **site inscrit « Val de l'Eyre » : SIN 0000203**

*Créé le 22 juin 1973, ce site inscrit se situe entre la Gironde et les Landes sur une surface de 27 665,7 ha. Le site du Val de l'Eyre et des vallées de la Leyre se trouve sur une quinzaine de communes (dont Moustey).*

*Ce très grand site couvre d'une part le val de l'Eyre au Nord, d'autre part les vallées de la Leyre au Sud. On distingue la petite et la grande Leyre qui prennent respectivement leur source au Sud de Sore et de Sabres. Elles se rejoignent près de la limite départementale et s'écoulent alors sous le nom d'Eyre. Après avoir formé d'innombrables méandres sous sa forêt-galerie et dans son lit souvent encaissé, l'Eyre finit sa course dans le Bassin d'Arcachon. Le site inscrit comprend l'Eyre et ses deux principaux affluents, mais aussi toute l'épaisseur des forêts-galeries sous lesquelles l'eau s'écoule et qui peut aller de 2 km de large vers le Bassin d'Arcachon à 15 km entre Pissos et Sore.*

*Dans le cadre de l'aménagement du littoral aquitain, l'Eyre et les petite et grande Leyre ont fait l'objet de plusieurs études par des missions interministérielles en vue de promouvoir leur mise en valeur touristique. L'inscription généralisée du site a donc donné lieu à un grand projet d'aménagement des berges pour créer une circulation nautique et des équipements propres à faire découvrir aux touristes et aux habitants une rivière cachée dans sa forêt-galerie et un arrière-pays qui regorge de monuments historiques classés (notamment les églises de Garein, Commensacq, Belhade, Lugos, Sabres,...).*

**Le projet est compris dans le périmètre de ce site inscrit.**

#### **II.1.2. Site classé**

Aucun site classé ne concerne le projet ou la commune de Moustey, ni aucune des communes limitrophes.

#### **II.1.3. Monument historique**

Deux monuments historiques sont situés au niveau du centre bourg de Moustey et 1 au niveau du lieu-dit Vieux Richet sur la commune de Pissos.

Le monument historique le plus proche est l'église Saint-Jean Baptiste du Vieux Richet, à Pissos.

Elle a été inscrite par arrêté ministériel du 26 Juin 1968. L'édifice date des 12<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> siècles.

Ce monument se trouve à environ 1,3 km à l'Est du projet par orthodromie. **L'édifice n'est pas visible depuis le projet.**

Le périmètre de protection de ce monument historique occupe une surface circulaire de 500 m autour du bâtiment. Le projet de défrichement ne se situe pas dans le périmètre de protection de ce site.

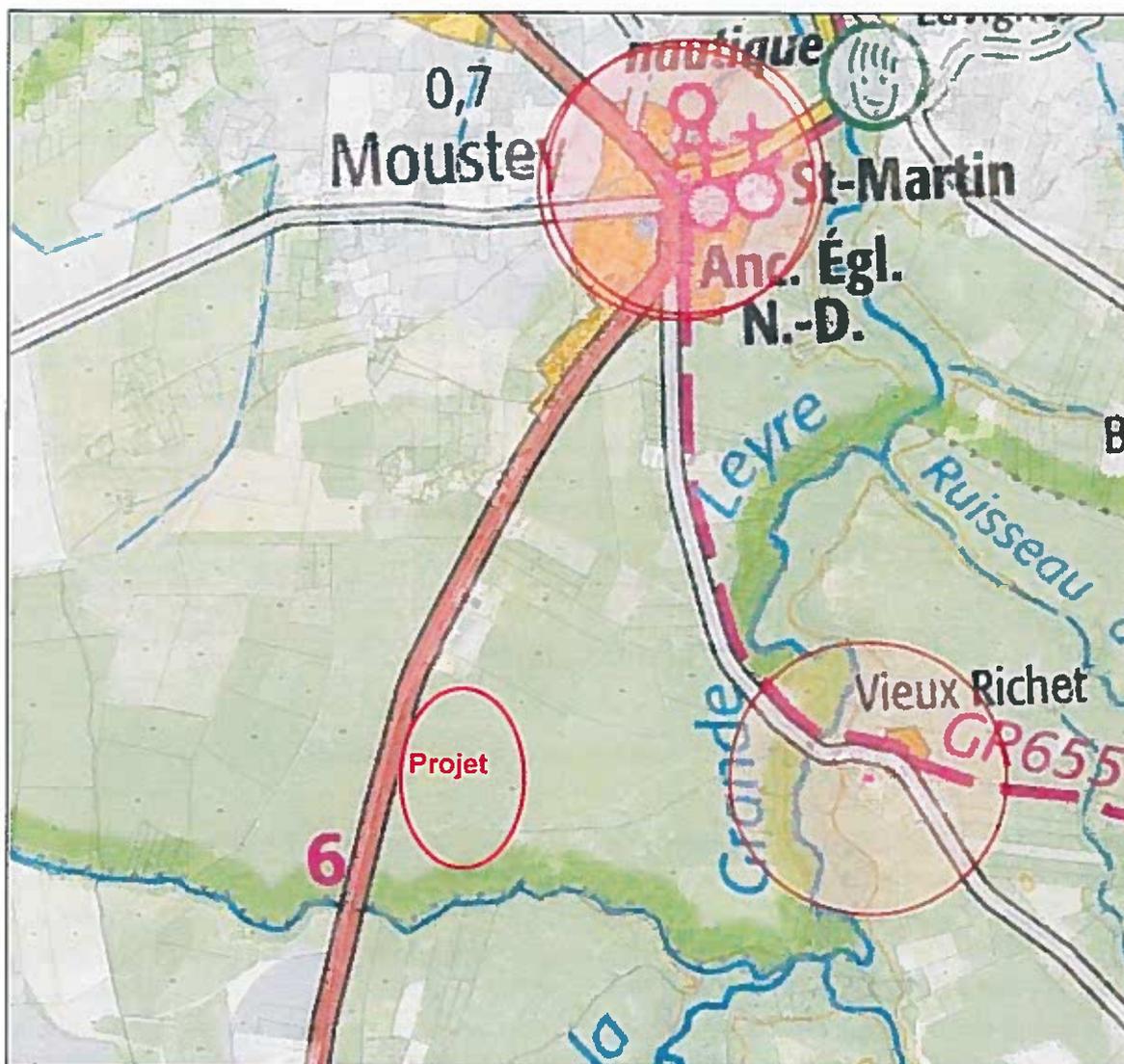


Figure 11 : Localisation des monuments historiques et de leurs périmètres de protection

Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de site ou de monument remarquable.

## **II.2 PATRIMOINE NATUREL**

### **II.2.1. Espace Naturel Protégé**

La commune de Moustey appartient dans son intégralité au **Parc Naturel Régional des Landes de Gascognes : PNR0000001**.

*Créé en 1970, le Parc se situe entre la Gironde et les Landes sur une surface de 314 411 ha et comprend actuellement 41 communes dont Moustey.*

*Il s'inscrit au cœur des Landes de Gascogne, étendue plate et naturellement mal drainée entre l'Océan Atlantique, la Garonne et l'Adour.*

*Autrefois caractérisé par ses étendues de landes marécageuses, le territoire du Parc se situe aujourd'hui au cœur du plus grand massif forestier cultivé d'Europe occidentale.*

*Il recèle un patrimoine naturel riche dont la préservation constitue un enjeu majeur. En effet, en plus des richesses de la forêt du Plateau Landais, le territoire du Parc présente un réseau hydrographique important : la Leyre, ses affluents et son delta.*

**Le projet est compris dans ce périmètre.**

### **II.2.2. Zonage d'inventaire naturel**

#### **➤ ZNIEFF 1**

Il y a 2 ZNIEFFs de type 1 référencées sur la commune de Moustey.

La ZNIEFF 1 la plus proche est **Zones Tourbeuses et Gîtes de Chiroptères de l'Amont de la Leyre, de la petite et de la grande Leyre n°720020046**

*Ce zonage s'étend sur une surface de 853 ha et 14 communes dont Moustey. L'intérêt de cette zone réside en le fait que l'amont du réseau hydrographique de la Leyre est caractérisé par des vallées étroites bordées de terrains en pente forte.*

*De nombreuses petites tourbières et zones tourbeuses se sont développées sur les pentes ou dans des fonds humides. En complément, une part importante des terrains en pente forte est colonisée par des milieux secs, landes ou boisements de chênes tauzins.*

*La ZNIEFF comprend également trois gîtes estivaux de Murins à oreilles échanquées et de grands rhinolophes, sur les communes d'Argelouse et de Moustey (ponts et vieille bâtisse). La ripisylve et les boisements de feuillus des vallées entre ces 3 gîtes, 10 km à l'amont et 10 km à l'aval ont également été intégrés dans la ZNIEFF de type I en tant qu'habitats favorables (chasse). Les tourbières accueillent des plantes rares et/ou protégées et sont fréquentées par quelques espèces de l'entomofaune, comme le Fadet des laïches sur les landes tourbeuses ou la Leucorrhine à front blanc dans les mares oligotrophes des tourbières.*

*La principale menace sur cette ZNIEFF résulte d'éventuels drainages pour développer les plantations de Pins maritimes. Toutefois, ces opérations coûteuses ne menacent que des terrains ayant déjà fortement évolué vers un assèchement naturel.*

**Cette ZNIEFF se situe à environ 1,2 km à l'Est du projet et elle est située à l'aval hydraulique du projet.**

➤ **ZNIEFF 2**

Il y a 1 ZNIEFF de type 2 référencée sur la commune de Moustey.

Il s'agit de la ZNIEFF 2 : **Vallée de la grande et de la petite Leyre n° 720001994**

*Cette zone naturelle a une superficie de 6 529 ha répartie sur 23 communes situées dans le Sud du département de la Gironde et au Nord des Landes. Les critères d'intérêt de la zone sont basés sur la patrimonialité écologique ainsi que la présence de mammifères patrimoniaux.*

*En effet, les vallées de la grande et petite Leyre et de leurs affluents constituent un ensemble original de forêts galeries humides composées d'essences diverses encaissées. Ces rivières abritent une faune aquatique très intéressante comme la Loutre ou le Vison d'Europe.*

Le projet est situé à environ 230 m au Nord de cette ZNIEFF qui concerne le cours d'eau sans toponyme au Sud et à 1 km à l'Ouest de cette ZNIEFF qui concerne la Grande Leyre. Cette ZNIEFF est située à l'aval hydraulique du projet.

➤ **ZICO**

Il n'y a aucune ZICO située sur la commune de Moustey ou à proximité du projet.

**II.2.3. Zonage réglementaire naturel**

➤ **Natura 2000 Directive Oiseaux**

Il n'y a aucun site Natura 2000 au titre de la directive oiseau situé sur la commune de Moustey ou à proximité du projet.

➤ **Natura 2000 Directive Habitat**

Il y a 1 site Natura 2000 au titre de la directive habitat référencé sur la commune de Moustey.

Il s'agit du site Natura 2000 : **FR7200721 Vallée de la Grande et de la Petite Leyre**

*Le périmètre du site englobe un vaste système de plans d'eau et de cours d'eau formé à l'arrière du cordon dunaire côtier. Une grande variété de milieux humides et aquatiques est présente. De nombreuses espèces rares ou menacées se développent sur les rives soumises au marnage.*

*Malgré leur faible superficie, les habitats tourbeux sont riches et certains sont très bien conservés. Ces habitats présentes une forte sensibilité à la sur-fréquentation et aux modifications du régime hydraulique.*

Le site est situé à environ 180 m au Sud et à 950 m à l'Ouest, à l'aval du projet.

Les habitats protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant, extrait du FSD actualisé en Mai 2007 suite à l'élaboration du DOCOB en Décembre 2006 (en gras, les habitats prioritaires) :

Code	Intitulés	Pourcentage de couverture	Conservation
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	5	Bonne
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'hydrochariton	0	Bonne
9190	Vieilles chênaies acidophile des plaines sablonneuses à Quercus robur	24	Bonne
<b>91<sup>90</sup></b>	<b>Tourbières boisées</b>	<b>1</b>	<b>Bonne</b>
91 <sup>50</sup>	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus exelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salignon albae)	24	Bonne
9230	Chênaie galicio-portugaise à Quercus robur et Quercus pyrenaica	24	Bonne
4020	Landes humides à Erica ciliaris et Erica tetralix	11	Bonne
6410	Prairie à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1	Bonne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles dourelts planitiaires et des égaes montagnards à alpins	1	Bonne
7150	Dépression sur substrat tourbeux du Rhynchosporion	5	Bonne

Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Aucun de ces habitats n'est présent sur le projet ni les alentours.

Les espèces protégées dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrites dans le tableau suivant, extrait du FSD actualisé en Mai 2007 suite à l'élaboration du DOCOB en Décembre 2006 :

Type	Nom latin	Nom français	Conservation
<b>Flora</b>	Dichelyma capillaceum	Dichelyme étroite	Moyenne
<b>Invertébrés</b>	Coenoagrion mercuriale	Agrion de Mercure	Moyenne
	Lucanus cervus	Lucane cerf volant	Moyenne
	Coenonympha oedippus	Fadet des Laïches	Moyenne
	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	Moyenne
<b>Poissons</b>	Lampetra planerii	Lamproie de Planer	Bonne
	Chondrostoma toxostoma	Le Toxostome	Bonne
<b>Reptiles</b>	Emys orbicularis	Cistude d'Europe	Excellente
<b>Mammifères</b>	Lutra lutra	Loutre d'Europe	Bonne
	Mustela lutreola	Vison d'Europe	Bonne

Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000

**Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site.**

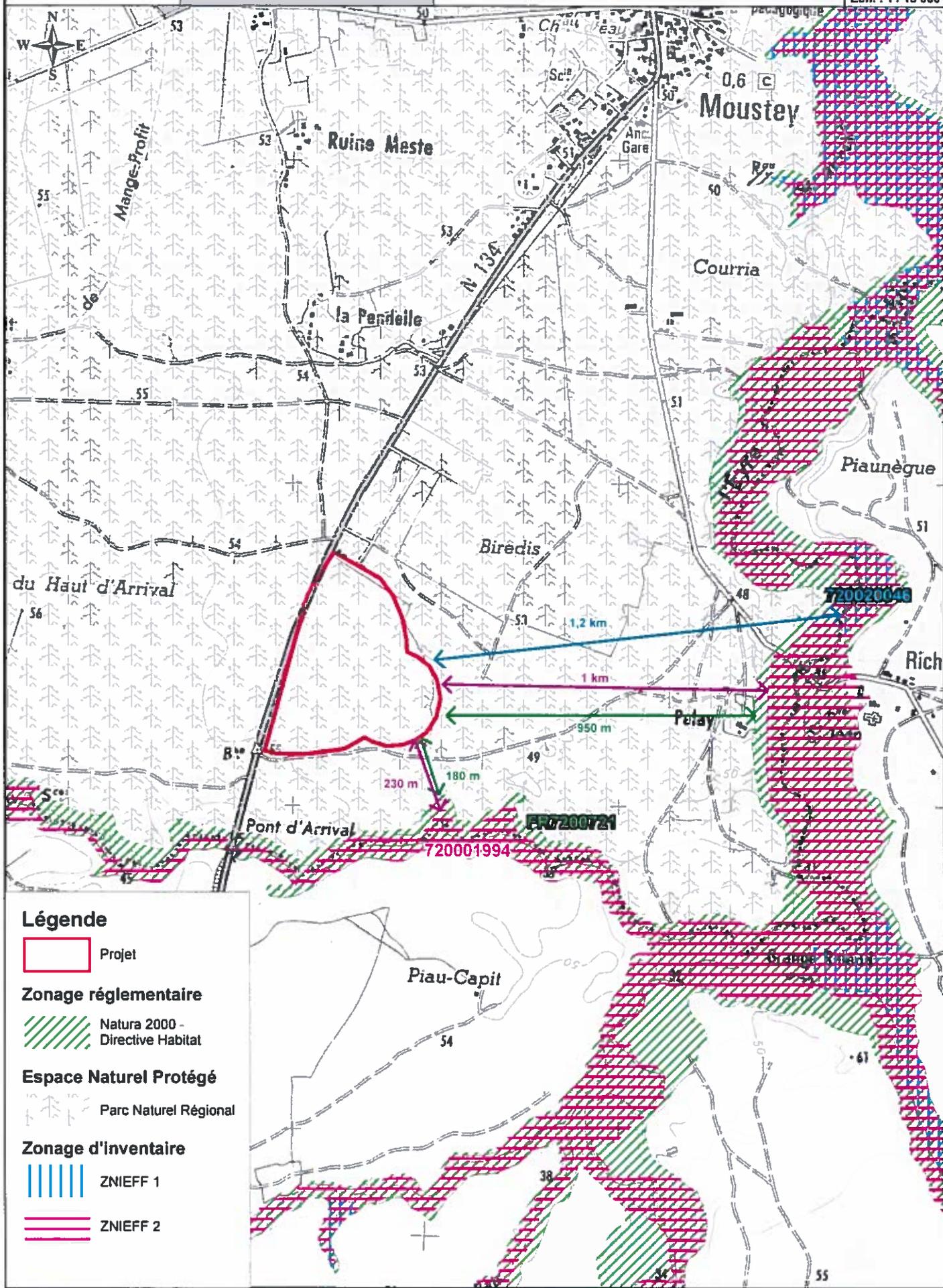
De plus, vu de la nature plutôt sèche de la végétation et des habitats recensés sur le site, ainsi que l'état du site (sol nu, entretenu), la présence potentielle de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux et aux zones humides pour la plupart, apparaît faible.

Toutefois, la présence de la Loutre au niveau du cours d'eau sans toponyme au Sud du projet n'est pas exclue bien qu'elle n'ait pas été révélée par la campagne de photographie nocturne au niveau du site Natura 2000 dont la portion la plus proche du projet correspondant à son habitat d'après le DOCOB.

La présence potentielle du Lucane cerf-volant au droit du projet est nulle. Ceci s'explique par l'absence de feuillus et/ou de souche de feuillus en cours de décomposition sur le projet. Cette espèce est décrite dans le cadre du DOCOB.

En revanche, le Grand-Capricorne n'est pas classé au titre de ce site Natura 2000.

Un habitat favorable à ces 2 espèces est présent le long du cours d'eau sans toponyme appartenant au site Natura 2000 au Sud du projet, hors emprise. Il s'agit de la chênaie acidiphile qui se développe le long de ce cours d'eau.



**Légende**

- Projet
- Zonage réglementaire**
- Natura 2000 - Directive Habitat
- Espace Naturel Protégé**
- Parc Naturel Régional
- Zonage d'inventaire**
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

### **III FLORE ET HABITATS**

Le site se caractérise par un impact anthropique fort depuis de nombreuses années. Ce sont des terres forestières depuis de nombreuses années ayant subi les itinéraires sylvicoles classiques du département, entraînant un appauvrissement de la biodiversité floristique présente. Les cycles sylvicoles ont contribué à homogénéiser la végétation.

En effet, c'est un secteur qui accueillait de la sylviculture de Pins maritime. Le terrain a fait l'objet d'une coupe rase récente. En effet, des débris végétaux sont présents au sol sur l'ensemble de l'emprise du projet. La parcelle est également dessouchée.

La végétation est bien visible sur les boisements autour qui appartiennent à la même parcelle cadastrale.

Au sein de ces boisements, c'est une lande sèche de type *Calluno-ulicetea* qui est présente rapportant le sous-bois à un **habitat d'intérêt communautaire : 4030 Lande sèche Européenne**.

Cette végétation est caractéristique des sols podzoliques sableux en conditions sèche à mésophile.

Une jeune replantation a été mise en place au Nord-ouest du projet, hors emprise. Au sein de cette jeune pinède, de grandes portions de sol nu sont présentes et une recolonisation est en cours par un cortège commun : installation de Fougère aigle, Molinie (faciès de recolonisation forestière), avec en mélange l'ensemble du cortège végétale présents aux alentours témoignant de conditions édaphique plutôt sèche.

Ce site accueille dans sa partie Est, un rucher en activité.

Un reliquat de bosquet de Robinier dont il reste deux ou trois individus est présent au Nord-ouest du projet, en limite de celui-ci. Cette espèce est une espèce exotique envahissante avérée en Nouvelle-Aquitaine.

La limite Ouest du projet est concernée par une piste cyclable goudronnée puis par la RD 834. De nombreux déchets anthropiques sont visibles sur cette lisière.

De la Fauvette pitchou (espèces visés à l'annexe I de la directive oiseaux mais non inscrite comme espèce protégée au titre du site Natura 2000 FR7200721) n'est pas présente sur le projet mais à proximité. Cette espèce a été contactée à une seule reprise au sein du boisement présent en limite Est du projet, en arrière de la piste forestière. Au vue de la classe d'âge des pins, il apparaît que ce boisement devrait être fuit par la Fauvette pitchou très prochainement. En effet, le milieu commence à être trop fermé et donc à ne plus correspondre aux exigences écologiques de la Fauvette pitchou. Toutefois, la présence d'un jeune boisement au Nord-ouest permet de supposer que l'espèce sera capable de venir s'installer dans ce jeune boisement qui est favorable à son développement pour quelques années.

Lors des investigations de terrain, 5 habitats différents ont été recensés dans le périmètre d'inventaire :

1. **42.813** Boisement de Pins maritimes (< 5 ans),
2. **87.2** Zone rudérale,
3. **42.813** Plantation de Pins maritimes (15-20 ans) x **31.2** Lande sèche,
4. **42.813** Plantation de Pins maritimes (25-30 ans) x **31.2** Lande sèche,
5. Coupe rase.

Trois habitats ont été observés au niveau du site Natura 2000 au Sud du projet, mais ne feront pas l'objet de descriptions car ils sont situés hors emprise du périmètre d'investigation.

6. 42.813 Pinèdes
7. 41.5 Chênaie acidiphile
8. Chênaies-Saulaies

L'habitat 31.2 : Lande sèche et ses déclinaisons possèdent une équivalence avec un habitat européen : 4030 Lande sèche Européenne. Il est classé comme habitat d'intérêt communautaire.

Les équivalences entre habitats sont indiquées dans le tableau suivant.

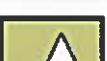
Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Zone humide	Impacté par le projet
1		42.813	/	Boisement de Pins maritime (< 5 ans)	N	N
2		87.2	/	Zone rudérale	N	N
3		42.813 x 31.2	/ x 4030	Plantation de Pins (15-20 ans) sur Lande sèche	N	N
4		42.813 x 31.2	/ x 4030	Plantation de Pins (25-30 ans) sur lande sèche	N	N
5		/	/	Coupe rase	N	O
<b>Natura 2000 FR7200721 (hors périmètre d'investigation)</b>						
6		42.813	/	Pinèdes	N	N
7		41.5	/	Chênaies acidiphile	N	N
8				Chênaies-saulaies	O	N

Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le site

Seul l'habitat 31.2 Lande sèche possède une équivalence avec les habitats européens d'après le manuel d'interprétation EUR 27. Il s'agit de l'habitat 4030 Landes sèche Européennes. Les sous-bois des Pinèdes alentours accueillent cette lande sèche.

C'est un habitat d'intérêt communautaire.

Aucun des autres habitats ne possèdent d'équivalence avec les habitats européens.

### **III.1 MILIEU 1 : JEUNE PLANTATION DE PINS MARITIME**

Il s'agit d'une jeune replantation de Pins maritime qui se développe au Nord-ouest du projet, hors emprise.

Cette jeune replantation se caractérise par la présence de beaucoup de sol nu et un couvert végétal de recolonisation forestière commun dans le département des Landes.

Ce cortège se compose principalement de Fougère aigle, Molinie, Bruyère cendrée, Callune et Ajoncs.



Figure 12 : Milieu 1 Jeunes plantations de Pins maritimes

Ce milieu correspond à l'habitat 42.813 **Plantation de Pins maritime**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats Européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

**L'enjeu écologique associé à cette parcelle est modéré car ce sont des jeunes parcelles forestières.**

### **III.2 MILIEU 2 : ZONE RUDÉRALE**

Il s'agit d'une bande de végétation entretenu par tonte, et n'accueillant pas de sylviculture qui se développe en limite Nord du projet, hors emprise.

Au sein de ce milieu, c'est la strate herbacée qui est seule présente.

Au sein de cette zone rudérale, les espèces dominantes sont des espèces communes sur ce type de milieu: le Lotier corniculé, la Molène, le Ray-grass, la Pâquerette, le Pissenlit, le Pâturin annuel...



Figure 13 : Milieu 2 Zone rudérale

Ce milieu correspond à l'habitat 87.2 Zone rudérale. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats Européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée dans ce milieu.

**L'enjeu écologique associé à ce milieu est faible.**

### **III.3 MILIEU 3 : PLANTATION DE PINS MARITIMES (15-20 ANS) SUR LANDE SÈCHE**

Il s'agit du boisement qui se développe, hors emprise du projet, à l'Est et au Nord.

Ce boisement est traité en futaie régulière et se développe sur un sous-bois dominé par l'association de Chaméphytes communs en conditions édaphique sèche : la Bruyère cendrée, la Callune, l'Ajonc d'Europe et la Bruyère à Balais.

La Ronce des bois et le Chèvrefeuille des bois sont aussi présents et constituent la strate lianescente peu marquée de ce milieu.

Ce secteur est celui dans lequel a été contacté la Fauvette pitchou. Toutefois, la présence de cette espèce dans ce biotope au vue de la classe d'âge du peuplement forestier n'est que transitoire. En effet, le milieu commence à être trop fermé et donc à ne plus correspondre aux exigences écologiques de la Fauvette pitchou.



Figure 14 : Milieu 3 Plantation de Pins (15-20 ans) sur lande sèche

Ce milieu correspond à l'habitat **42.813 Plantation de Pins maritime (15-20 ans) x 31.2 Lande sèche** correspondant à l'habitat européen d'intérêt communautaire **4030 Lande sèche européenne** (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'enjeu écologique associé est modéré. En effet, la présence de la Fauvette pitchou au sein de ce boisement n'est que transitoire car le milieu commence à être trop fermé. La présence de l'habitat 4030 Lande sèche européenne, n'entraîne pas l'augmentation du niveau d'enjeu écologique car cet habitat est plutôt bien représenté dans le secteur d'étude.

#### **III.4 MILIEU 4 : PLANTATION DE PINS MARITIMES (25-30 ANS) SUR LANDE SÈCHE**

Il s'agit des boisements les plus âgés du secteur d'étude et du périmètre d'investigation.

Ces boisements se développent à l'Ouest du projet et au Sud, hors emprise.

Ces boisements sont colonisés par un sous bois de type lande sèche, comme dans le milieu précédent et qui se caractérise par l'association de Callune, Bruyère cendrée, Ajoncs d'Europe et quelques Bruyère à balais.

Quelques jeunes Chênes pédonculés sont aussi présents.

Le boisement s'étend en direction du Sud et donc du cours d'eau appartenant au site Natura 2000 FR7200721 (sans toponyme, code S2041020).

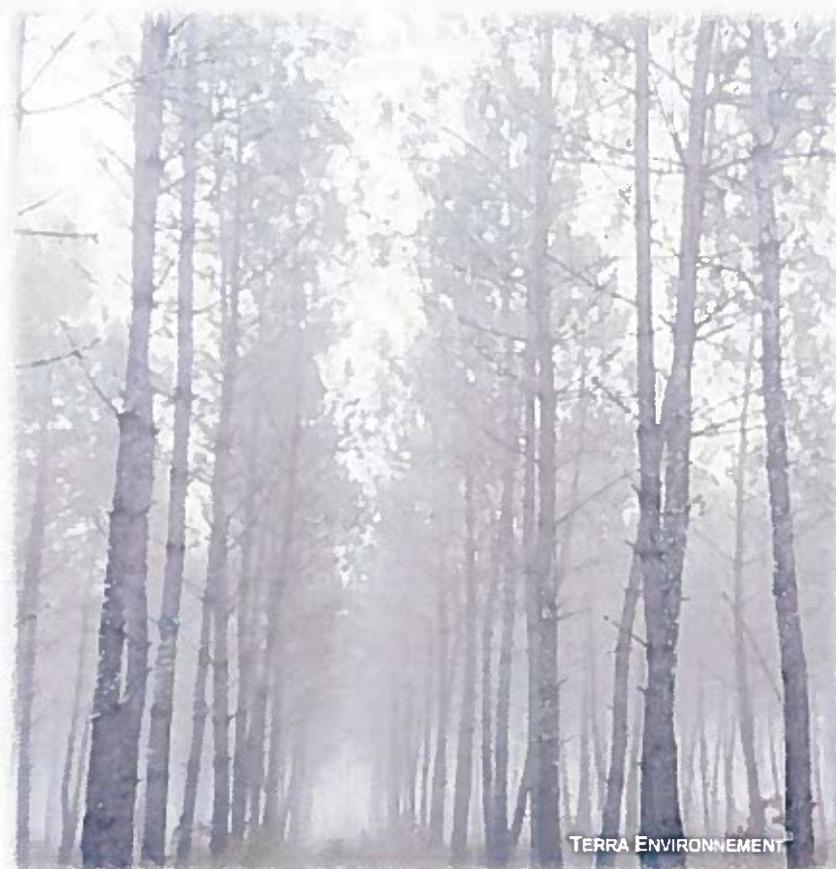


Figure 15 : Milieu 4 Plantation de Pins (25-30 ans) sur lande sèche

Ce milieu correspond à l'habitat **42.813 Plantation de Pins maritime (25-30 ans) x 31.2 Lande sèche** correspondant à l'habitat européen d'intérêt communautaire **4030 Lande sèche européenne** (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée dans ce milieu.

**L'enjeu écologique associé est modéré.** La présence de l'habitat **4030 Lande sèche européenne**, n'entraîne pas l'augmentation du niveau d'enjeux écologique car cet habitat est très bien représenté dans le secteur. Aucune espèce de faune et / ou de flore rare, menacée et/ou protégée n'a été contactée dans ce milieu. C'est un milieu dans lequel se développent des essences de feuillus permettant une diversification du paysage et des ressources

### **III.5 MILIEU 5 : COUPE RASE**

Il s'agit de la parcelle du projet. Ce milieu se caractérise par la présence de beaucoup de débris végétaux au sol ainsi que beaucoup de sol nu.

Le terrain a été dessouché. Des reliquats d'Ajoncs d'Europe, de Callune et de Bruyère Cendrée sont présents est identifiable au sol.



Figure 16 : Milieu 5 Coupe rase

Ce milieu correspond à l'habitat **Coupe rase** qui ne possède pas d'équivalence avec les habitats Corine biotope ni avec les habitats européen.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée dans ce milieu.

**L'enjeu écologique associé à ce milieu est faible** car c'est une coupe rase et qu'il n'y a que des débris végétaux au sol.

## Légende

Périmètre d'investigation

Projet

### Zone anthropique

Industrie

Rûcher

### Habitats

42.813 Plantation de Pins (< 5 ans)

87.2 Zone-rudérale

42.813 Plantation de Pins (15-20 ans) x  
31.2 Lande sèche

42.813 Plantation de Pins (25-30 ans) x  
31.2 Lande sèche

Coupe rase

## Légende

### Voirie

RD 854

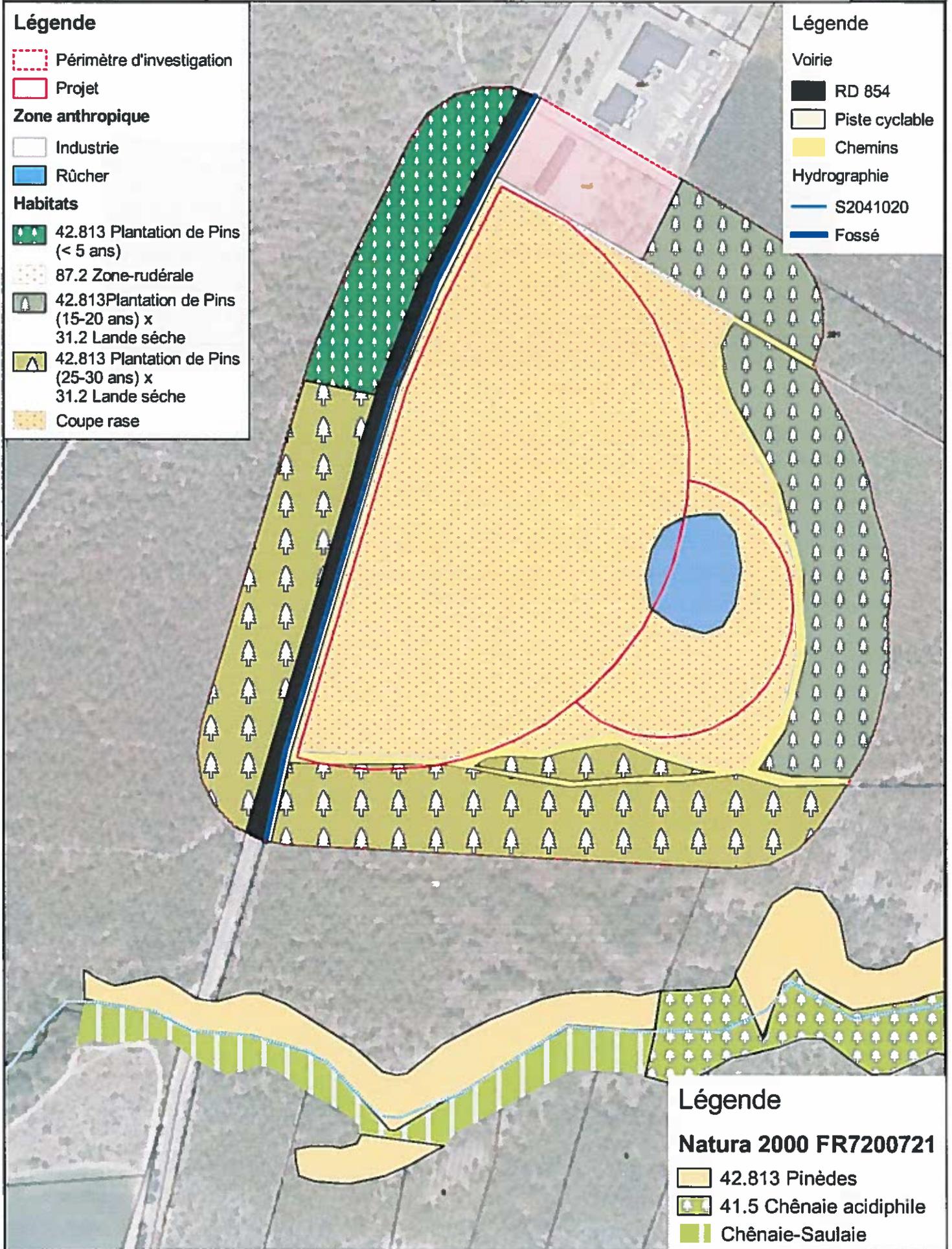
Piste cyclable

Chemins

### Hydrographie

S2041020

Fossé



## Légende

### Natura 2000 FR7200721

42.813 Pinèdes

41.5 Chênaie acidiphile

Chênaie-Saulaie

### III.6 LISTE DES ESPÈCES DE FLORE

Le tableau suivant dresse la liste des espèces de Flore rencontrée sur le site ainsi que leur statut de protection et leur statut au titre de l'annexe 2, table A de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement.

Nom français	Nom latin	Espèce protégée	Statut réglementaire	
			Espèces indicatrices de Zones-humides	
			Oui/Non	Code
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium L.</i>	/	N	/
Agrostide vulgaire	<i>Agrostis capillaris L.</i>	/	N	/
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europeus L.</i>	/	N	/
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium Rouy.</i>	/	N	/
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia L.</i>	/	N	/
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea L.</i>	/	N	/
Callune	<i>Caluna vulgaris Hull.</i>	/	N	/
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum Thuill.</i>	/	N	/
Châtaigner	<i>Castanea sativa Mill.</i>	/	N	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur L.</i>	/	N	/
Chêne tauzin	<i>Quercu pyrenaica Wild.</i>	/	N	/
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum L.</i>	/	N	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum Khun.</i>	/	N	/
Germandrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia L.</i>	/	N	/
Hélianthème faux-alysson	<i>Halimium alyssoides L.</i>	/	N	/
Hélianthème tachés	<i>Tuberaria guttata Fourr.</i>	/	N	/
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus L.</i>	/	N	/
Laiche des sables	<i>Carex arenaria L.</i>	/	N	/
Lierre grimpant	<i>Hedera helix L.</i>	/	N	/
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina L.</i>	/	N	/
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum L.</i>	/	N	/
Molène	<i>Verbascum Thapsus L.</i>			
Molinie	<i>Molinia caerulea moench.</i>	/	O	108718
Petite oseille	<i>Rumex acetosella L.</i>	/	N	/

<b>Plantain à corne de cerf</b>	<i>Plantago coronopus L.</i>	/	N	/
<b>Plantain lancéolé</b>	<i>Plantago lanceolata L.</i>	/	N	/
<b>Pins maritime</b>	<i>Pinus pinaster Aiton.</i>	/	N	/
<b>Porcelle enracinée</b>	<i>Hypochaeris radicata L.</i>	/	N	/
<b>Raisin d'Amérique</b>	<i>Phytolacca americana L.</i>	Invasive	N	/
<b>Robinier</b>	<i>Robinia pseudo acacia L.</i>	Invasive	N	N
<b>Ronce commune</b>	<i>Rubus fruticosus L.</i>	/	N	/
<b>Séneçon vulgaire</b>	<i>Senecio vulgare L.</i>	/	N	/
<b>Serpolet</b>	<i>Thymus serpyllum L.</i>	/	/	/
<b>Vergrette du canada</b>	<i>Erigeron canadensis L.</i>	/	N	/

Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude

**Sur les 34 espèces de flore identifiée aucune n'est protégée.**

1 seule est une espèce indicatrice de zones-humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones-humides. Toutefois sa répartition et son recouvrement sur le site d'étude ne permet pas de rapprocher le secteur d'une zone-humide. Cette espèce ne possède pas un recouvrement supérieur ou égal à 50% dans un ou plusieurs secteurs du projet. La présence de la Molinie s'explique par son caractère pionnier et héliophile.

Deux espèces sont considérées comme envahissantes.

## IV FAUNE

Concernant la faune présente sur l'aire d'étude, les inventaires ont permis d'identifier :

- 0 espèce de Reptile,
- 2 espèces d'Amphibiens,
- 3 espèces d'Insectes (lépidoptères),
- 17 espèces d'Oiseaux,
- 2 espèces de Mammifères.

### IV.1 AMPHIBIENS

L'absence de réseaux hydrographique sur la parcelle et/ou de zones humides explique qu'il n'y a pas eu de contacts d'amphibiens au droit du projet et qu'il n'y ait eu que peu d'espèces d'amphibien recensées.

Deux espèces ont été contactées. L'une dans le fossé qui longe la piste cyclable à l'Ouest du projet, hors emprise mais en limite, il s'agit du Crapaud épineux, et l'autre dans le cours d'eau sans toponyme appartenant au site Natura 2000, au Sud du projet, hors emprise, il s'agit de la Grenouille agile.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2014
		PN	Bern	DH	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Art 2	An. II	An. IV	LC
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	/	An. III	/	LC

**Légende :**

- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce

Art. 3 : Interdiction de destruction, mutilation, capture, enlèvement, perturbation, détention, transport, mise en vente, achat, utilisation commerciale... des spécimens

Art. 5 : Utilisation commerciale Interdite

- Bern : Convention de Bern

An. II : Espèce de faune strictement protégée

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

An. 5 : Mesures permettant le maintien dans un état de conservation favorable

-Liste rouge des Amphibiens d'Aquitaine (2013)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

NA : Non applicable

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 6 : Amphibien rencontré sur le site et statuts de protections



Figure 17 : Crapaud épineux à gauche, Grenouille agile droite

Le crapaud épineux, est une espèce ubiquiste, expliquant son contact au niveau du fossé en bord de piste cyclable qui est un milieu semi-naturel d'origine anthropique.

La grenouille agile est une espèce plus forestière. Cette espèce a été contactée au niveau du cours d'eau sans toponyme, dans le site Natura 2000 qui passe au Sud du projet, hors emprise.

#### IV.2 REPTILES

La période d'études n'est pas favorable à l'observation de ce taxon composé d'animaux ectothermes.

Aucune espèce n'a été contactée sur l'ensemble du périmètre d'étude.

#### IV.3 ENTOMOFAUNE

Concernant la faune entomologique, aucune espèce contactée ne présente de sensibilité particulière.

Aucun coléoptère saproxylique n'a été contacté, l'absence de vieux arbres sénescents ou morts explique leurs absences.

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge
			PN	Bern	DH	2014
LEPIDOPTERES	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	-	LC
	Paon du jour	<i>Aglais io</i>	-	-	-	LC
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Bern : Convention de Bern
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge mondiale de l'UICN (2014)
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 7 : Insectes rencontrés sur le site et statut de protections

Il n'y a que trois espèces recensées, ceci s'explique par la période d'étude qui n'est pas favorable à l'observation de ce taxon.

Ainsi, les trois espèces contactées sont soit précoces (Paon du jour et Tircis), soit capable d'hiverner (Citron).

De plus, il faut noter que le Tircis est une espèce à forte augmentation d'après le STERF (la population augmente de 10 % / an), alors que le Paon du Jour voit sa population augmenté modérément de l'ordre de 6 % / an et enfin le Citron voit sa population être stable, sans évolution notable d'effectif.

#### IV.4 AVIFAUNE

Sur l'aire du projet, 17 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Seule la Fauvette pitchou est considérée comme espèce patrimoniale.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Art. 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Art. 3		An. III	An. II/2	
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Art. 1	/	/	An. II/2	LC (nicheur)
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	/	An. II/2	LC (nicheur) LC (hivernant)
Falsan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Art. 3 & 4	/	An. III	An. II/1 et III/1	LC (nicheurs)
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Art. 3	/	An. II	An. I	EN (nicheurs)
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Art. 1 et 3	/	An. III	An. II/2	LC (nicheur)
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Art. 3	/	An. III	/	LC (nicheur)
Merle	<i>Turdus merula</i>	Art. 3	/	An. III	An. II/2	LC (nicheur)
Palombe	<i>Columba palumbus</i>	Art. 1 et 3	/	/	An. III/1 et III/2	LC (nicheur) LC (hivernant)
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Art. 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Art. 3	/	/	An. II/2	LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art. 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art. 3	/	/	/	LC (nicheur)
Rouge queue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Art. 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art. 3	An. II	An. II	/	LC (nicheur)
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Art. 3	/	An. II	/	LC (nicheur)

#### Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Bern : Convention de Bern

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Espèces bénéficiant de protection spéciale concernant leurs habitats.

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Tableau 8 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

**Le seul oiseau protégé par l'annexe 1 de la directive oiseaux 79/409/CEE recensé sur l'aire du projet et aux alentours est la Fauvette pitchou.**

**La Fauvette pitchou est protégé au titre de l'Article 3 de la protection nationale des oiseaux, de l'Annexe 2 des Convention de Bonn et de Bern et à l'annexe I de la directive oiseaux 79/409/CEE (son habitat est protégé). Toutefois, son statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2008 est LC (de préoccupation mineure).**

D'après l'INPN, dans le Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie – MNHN : « *La Fauvette pitchou est une espèce sédentaire en France et qui est bien représentée dans le département des Landes. Dans les landes et le Poitou-Charentes elle trouve son optimum dans les plantations de résineux de 6 à 12 ans et dans les stades pré-forestier à Genêt, Ajoncs et Brande.* »

La gestion sylvicole des plantations de Pins maritimes des Landes, avec des plantations de tous âges et des zones en coupe rases favorise aussi cet oiseau.

Du Héron cendré a été observé au sein du cours d'eau appartenant au site Natura 2000 FR7200721.



Figure 18 : Fauvette pitchou (gauche) et Héron cendré (droite)

#### IV.5 MAMMIFÈRES

Concernant la mammalofaune présente sur le site, des traces de pas et des laissés ont été vues.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		PN	Berne	DH	Liste Rouge Nationale
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>	Art. 1	An. III	-	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Art.1	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987  
Art. 1 : Gibier chassable
- Bern : Convention de Bern  
An. III : Exploitations réglementée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
- NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 9 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections



Figure 19 : Piège photographique au niveau du cours d'eau Natura 2000

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.

## Légende

Périmètre d'investigation

Projet

### Habitats Fauvette Pitchou

42.813 Plantation de Pins (< 5 ans)

42.813 Plantation de Pins (15-20 ans) x 31.2 Lande sèche Calluno-ulicertea

### Espèces patrimoniales

Fauvette pitchou

Grenouille agile

Crapaud épineux

## Légende

### Voirie

RD 854

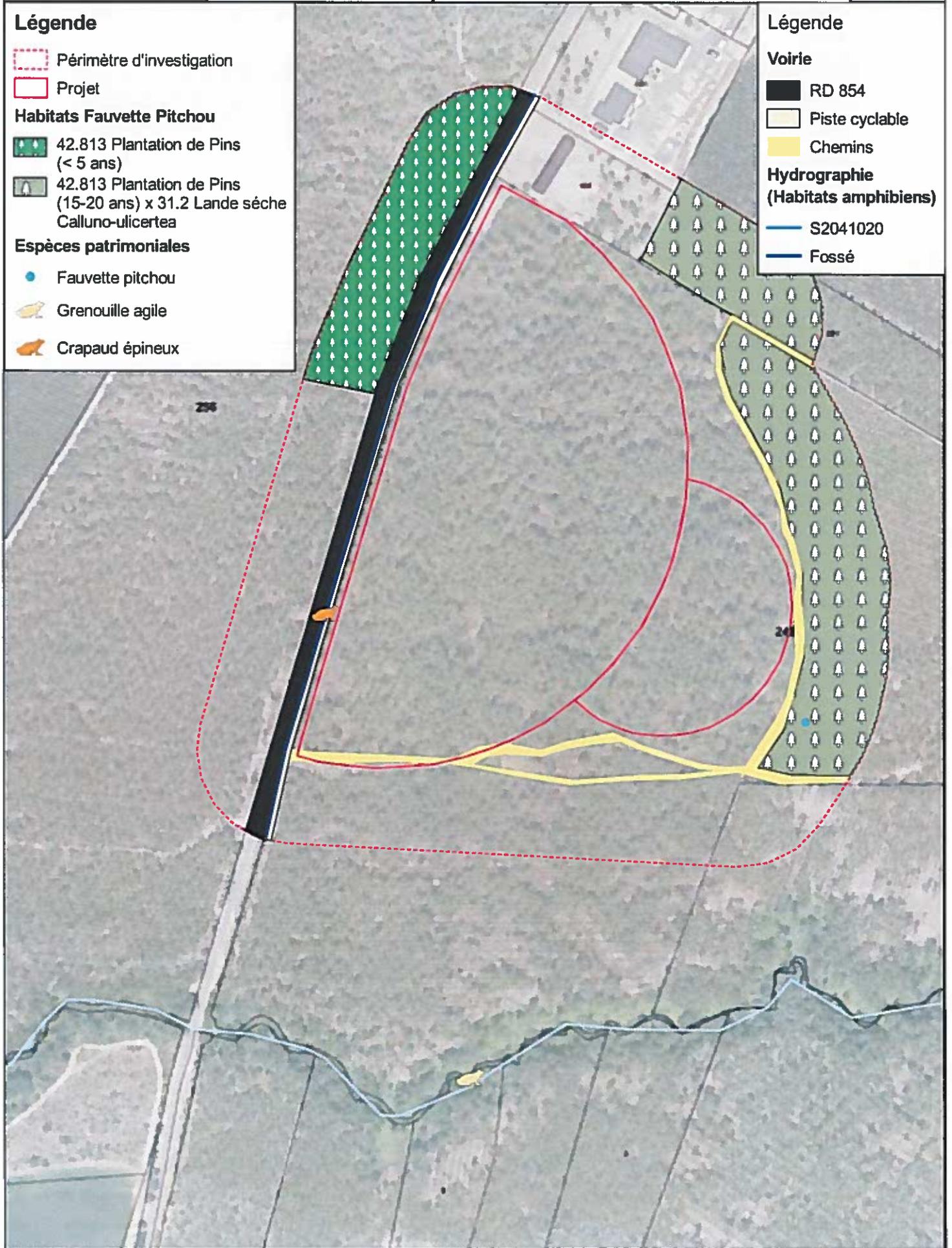
Piste cyclable

Chemins

### Hydrographie (Habitats amphibiens)

S2041020

Fossé



## **V MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION**

### **V.1 ÉVITEMENT**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consiste à ne réaliser les travaux que sur des sols humides ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, **les impacts à court terme** sur les espèces concernées par un dérangement durant la phase travaux **deviendront faibles**.

Sur l'ensemble des fossés présents dans le secteur d'étude, aucun ne sera impacté par le projet.

Enfin, des mesures de précautions seront prises en phase chantier pour éviter une pollution des eaux superficielles (mise en place d'une aire de chantier, d'aires de stockages des déchets...) avec l'application de règles strictes concernant le fonctionnement du chantier.

### **V.2 RÉDUCTION**

La sensibilité des oiseaux au dérangement est généralement la plus forte au cours de leur période de reproduction. Si les travaux ont lieu pendant cette phase critique, ils peuvent remettre en question le succès de la reproduction de certaines espèce sensibles (vulnérabilité des couvées et des jeunes, forte activité des parents) qui peut se traduire par l'abandon de la phase de nidification, voire une perte d'habitat.

Afin de limiter les impacts sur la faune, notamment l'avifaune, **les travaux devront débuter et être entrepris au maximum en dehors des périodes de nidifications**. Ainsi, les travaux pourront être entrepris à la fin de l'été (fin Septembre), et si possible, jusqu'aux mois de Février à Mars inclus.

Des **mesures d'effarouchements** seront mises en place avant les travaux, de manière à éviter au maximum les risques de mortalité directe d'individu.

Afin de préserver l'intérêt paysager au niveau de la route et de la piste cyclable, à l'Ouest du projet, une bande de 5 m au minimum sera conservée en espace boisée.

### **V.3 COMPENSATION**

Afin de compenser la perte du caractère forestier de la parcelle concernée par la présente demande de défrichement sur 21,02 ha, le maître d'ouvrage propose de réaliser des boisements compensateurs. Ce projet concerne un échange entre une parcelle agricole (à Belhade) et une parcelle forestière. Aussi, la parcelle agricole de Belhade sera reboisée en priorité.

Ces boisements compensateurs seront d'une superficie minimale de 42,04 ha et feront l'objet d'une validation de la DDTM des Landes. Ils sont actuellement en cours de prospections et ne peuvent donc pas être détaillés.

En tout état de cause, un reboisement de 2 ha pour 1 ha détruit sera mis en place.

## **VI CONCLUSION**

**Le secteur est apparu clairement sec à mésophile.** Cet aspect est conforté par le très faible réseau hydrographique dans le secteur d'étude.

L'emprise du projet est occupée par une coupe rase, des débris végétaux subsistent au sol. La parcelle est dessouchée.

**La parcelle du projet présente des enjeux écologiques faibles.**

L'ensemble des boisements âgés qui se développent autour du projet sont colonisés par un sous-bois qui se rapporte à l'habitat d'intérêt communautaire **4030 Lande sèche européenne**.

Une strate arbustive composée d'Ajoncs et de Bruyère à balais est aussi présente au sein de ces boisements expliquant en partie la présence de la Fauvette pitchou au sein du boisement t à l'Est du projet, hors emprise.

Une jeune replantation récente est présente au Nord-ouest du projet, hors emprise, cette jeune replantation est un habitat futur de la Fauvette pitchou.

Aucun arbre attaqué par un coléoptère saproxylophage n'est présent dans et autour du projet

L'absence de réseau hydrographique et de secteur humide au sein des parcelles entraîne l'absence d'amphibiens au droit du projet.

Malgré la période de prospection, l'homogénéité du couvert forestier et du sous-bois ainsi que la présence d'une coupe rase, 17 espèces d'oiseaux ont pu être recensées.

Aucun reptile n'a pu être mis en évidence. La période de prospection n'est pas favorable à l'observation de ces taxons ectothermes.

Deux espèces de mammifères communs dans le département et considérés comme gibier chassables ont pu être mis en évidence.

Aucune prospection spécifique, n'a eu lieu dans le périmètre du site Natura 2000. Toutefois, le cours d'eau qui se développe au Sud du projet est considéré comme un habitat de la Loutre et/du Vison d'Europe. Une campagne de photographies a été menée. Aucune de ces espèces n'a pu être identifiée.

De même, aucune espèce de flore rare et/ou menacée n'a pu être identifiée au niveau du site Natura 2000.

Concernant l'Entomofaune, la Mammalofaune et les Amphibiens, l'incidence prévisible du projet est a priori très faible, compte tenu du fait qu'aucune espèce patrimoniale n'utilise la parcelle du projet et que celle-ci soit déjà en coupe rase.

A long-terme, avec le maintien dans un état ouvert de la parcelle (du fait des cultures), le projet pourra être bénéfique pour plusieurs espèces (avifaune et entomofaune notamment) en créant des lisières forestières pérennes autour de la zone cultivée.

La Fauvette pitchou est la seule espèce patrimoniale contactée dans le périmètre d'investigation.

En limite du projet, à l'ouest, au niveau du fossé qui borde la piste cyclable, du Crapaud épineux, espèce ubiquiste est anthropophile, a été contacté. Cette espèce n'est pas patrimoniale et ne bénéficie pas de statut de protection élevée.

Seulement trois espèces de lépidoptères diurnes ont pu être mis en évidence, aucune n'est considérée comme patrimoniale, ceci s'explique par la période de prospection qui est précoce par rapport aux taxons entomologiques.

Les travaux de nettoyage étant déjà réalisés (le sol est en coupe rase), les risques d'impacts, via un dérangement en phase travaux notamment sont limités.

Une cartographie des enjeux écologiques du périmètre d'étude est présentée en page suivante.

## Légende

 Périmètre d'investigation

 Projet

### Enjeux écologiques

 Enjeux forts

 Enjeux modérés

 Enjeux faibles

### Espèces patrimoniales

 Fauvette pitchou

 Grenouille agile

 Crapaud épineux

## Légende

### Voirie

 RD 854

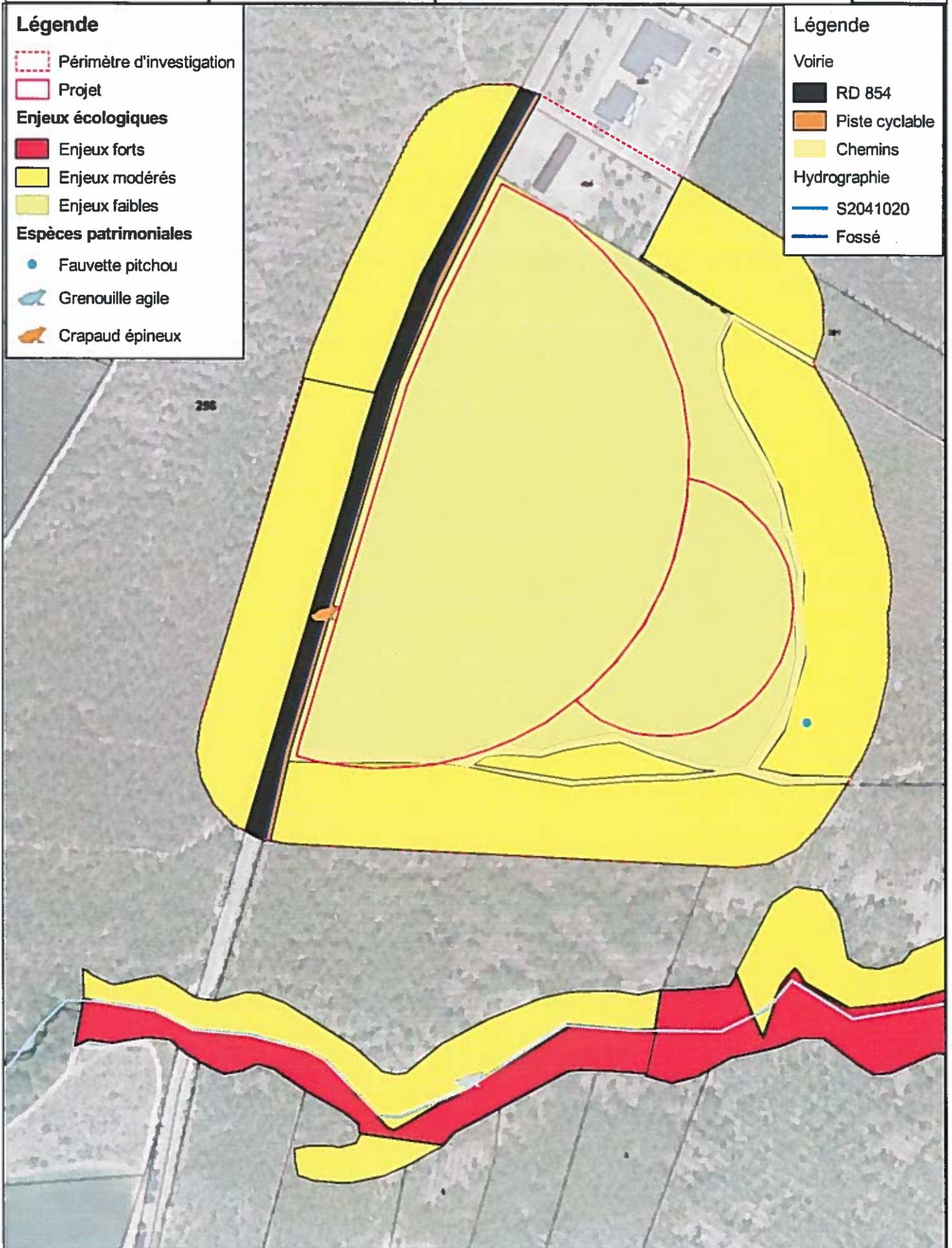
 Piste cyclable

 Chemins

### Hydrographie

 S2041020

 Fossé



## VII CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Objet de la visite de terrain	Date	Période	Expert	Prospection
Avifaune	18/12/18 27/02/19	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien	Points d'écoutes Prospections à vue
Flore	18/12/18 24/01/19 27/02/19	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Regroupement en milieux homogènes Inventaire flore
Entomofaune	24/01/19 27/02/19	15h – 17h	LAPIDO Vivien	Recherche au filet à papillon Prospection à vue, Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères (hors chiroptères)	18/12/18 24/01/19 27/02/19	10h – 17h	LAPIDO Vivien	Recherche des traces au cours de l'inventaire flore
Amphibiens	24/01/19	18h-22h	LAPIDO Vivien	Écoute et prospection a vue à la lampe frontale
Reptiles	18/12/18 24/01/19 27/02/19	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...
Piège photographique	Du 24/01/19 au 27/02/19	Détecteur de mouvement - Déclencheur automatique – Journée + nuit		

Tableau 10 : Inventaires réalisés sur le site

## **ANNEXES**

---

DEPARTEMENT des LANDES  
Commune de **MOUSTEY**

Propriété du :  
**G.F. DE LA GRANDE LEYRE**



Réf Cadastrales  
Section F n° 248  
"Biredis"

**PLAN PARCELLAIRE**

Bande de 5,00 m  
Haie patrimoniale

S = 175405 m<sup>2</sup> env.  
S = 34464 m<sup>2</sup> env.  
S = 34464 m<sup>2</sup> env.  
Section F n° 248



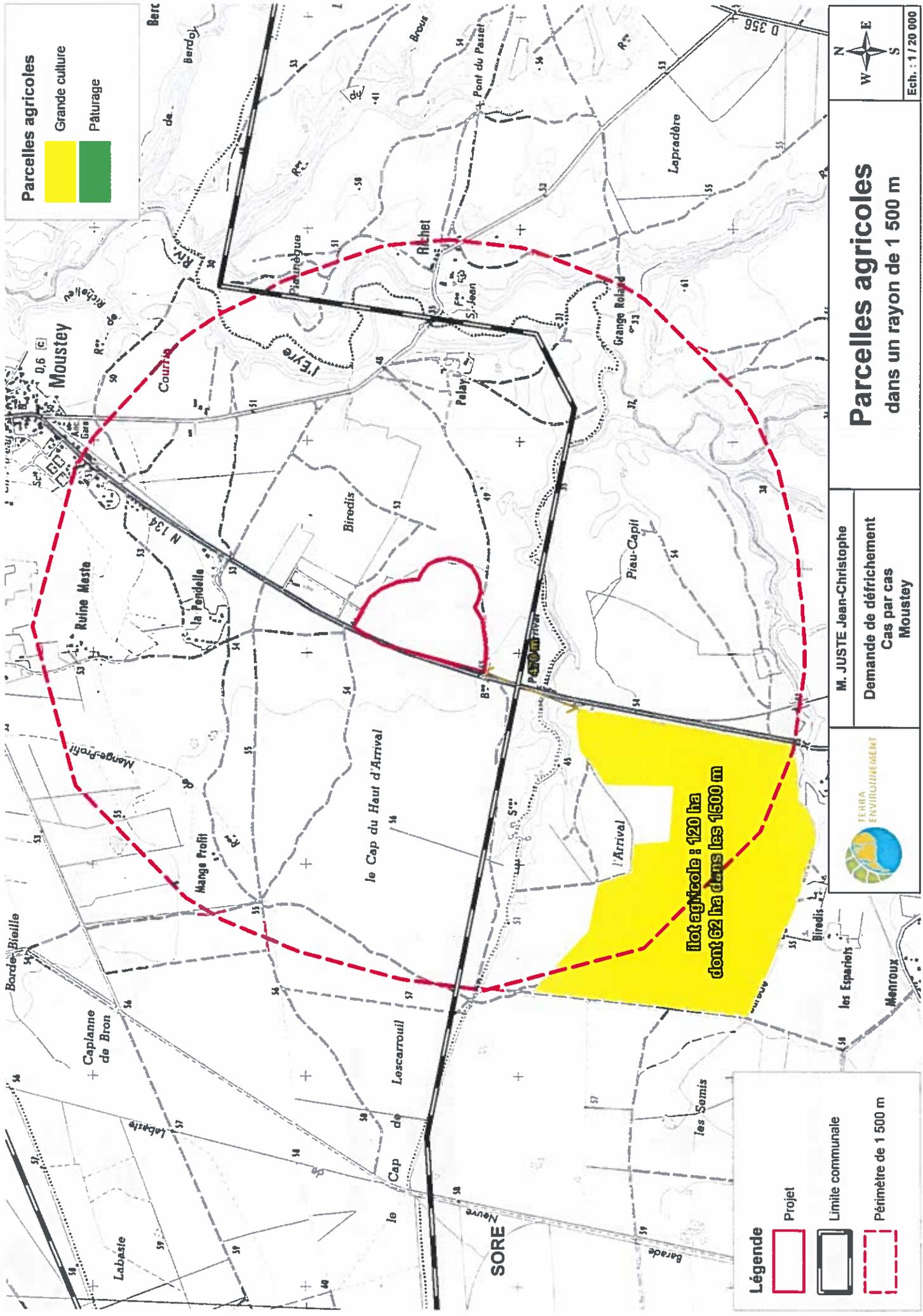
SAHIL GEOLANDES  
Cécile BIBETTE Géomètre Expert Foncier DPLG  
40410 PRIGNAN

Tel: 05 58 04 72 42 - 06 72 46 47 15 - 06 89 31 23 16  
E-mail: cecile.bibette@orange.fr

Echelle : 1/5000

Avril 2019

Dossier N° 48-2019



**Parcelles agricoles**

- Grande culture
- Pâturage

N  
W E  
S

Ech. : 1 / 20 000

# Parcelles agricoles

dans un rayon de 1 500 m

M. JUSTE Jean-Christophe  
Demande de défrichement  
Cas par cas  
Moustey



**lot agricole : 120 ha  
dont 62 ha dans les 1500 m**

**Légende**

- Projet
- Limite communale
- Périmètre de 1 500 m



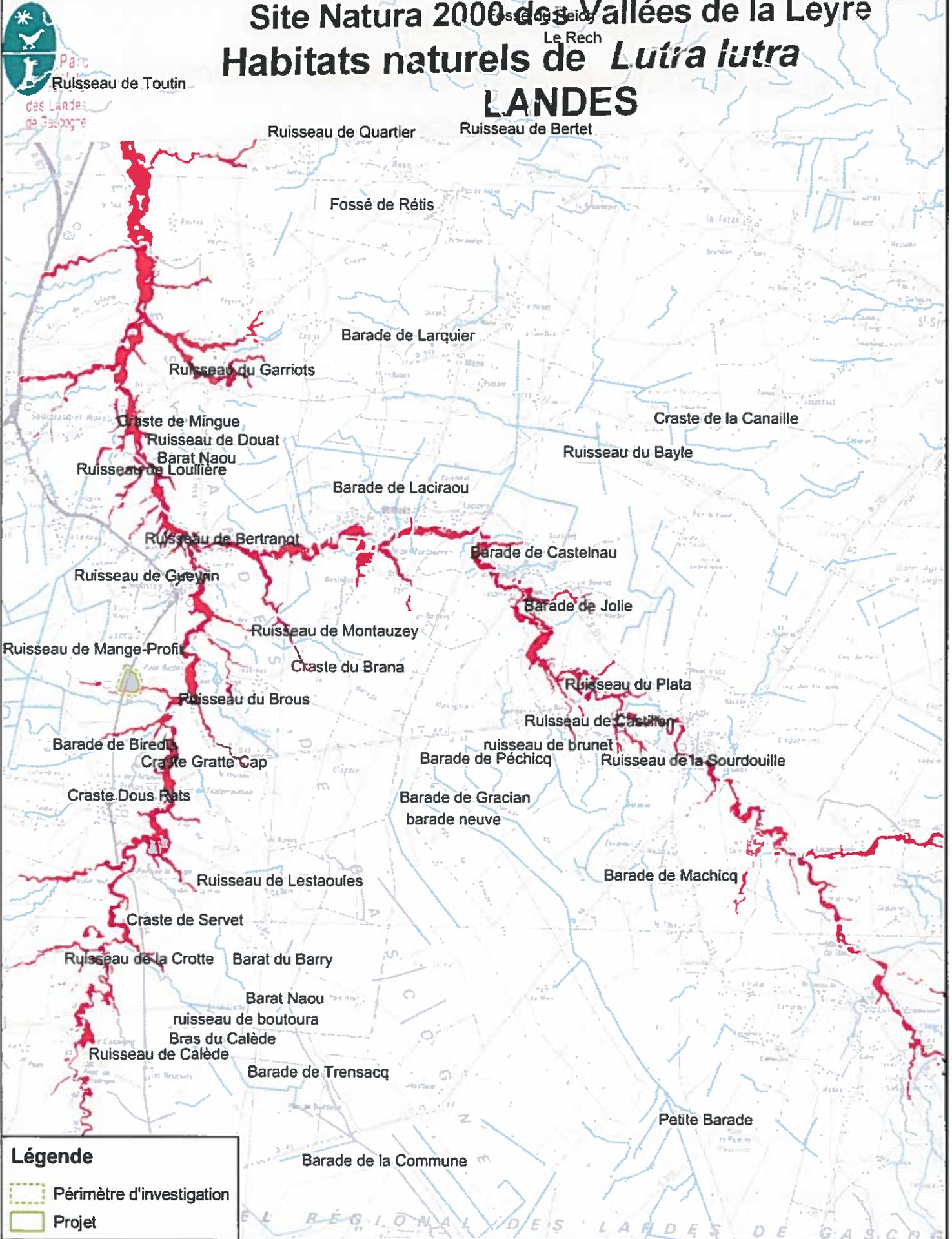
M. Juste  
Cas par Cas  
Moustey (40)

Localisation projet par rapport aux  
habitats d'espèces Natura 2000  
FR7200721

X

11/02/2019

Sans échelle





M.Juste

Cas par Cas  
Moustey (40)

Localisation projet par rapport aux  
habitats d'espèces Natura 2000  
FR7200721

11/02/2019

X

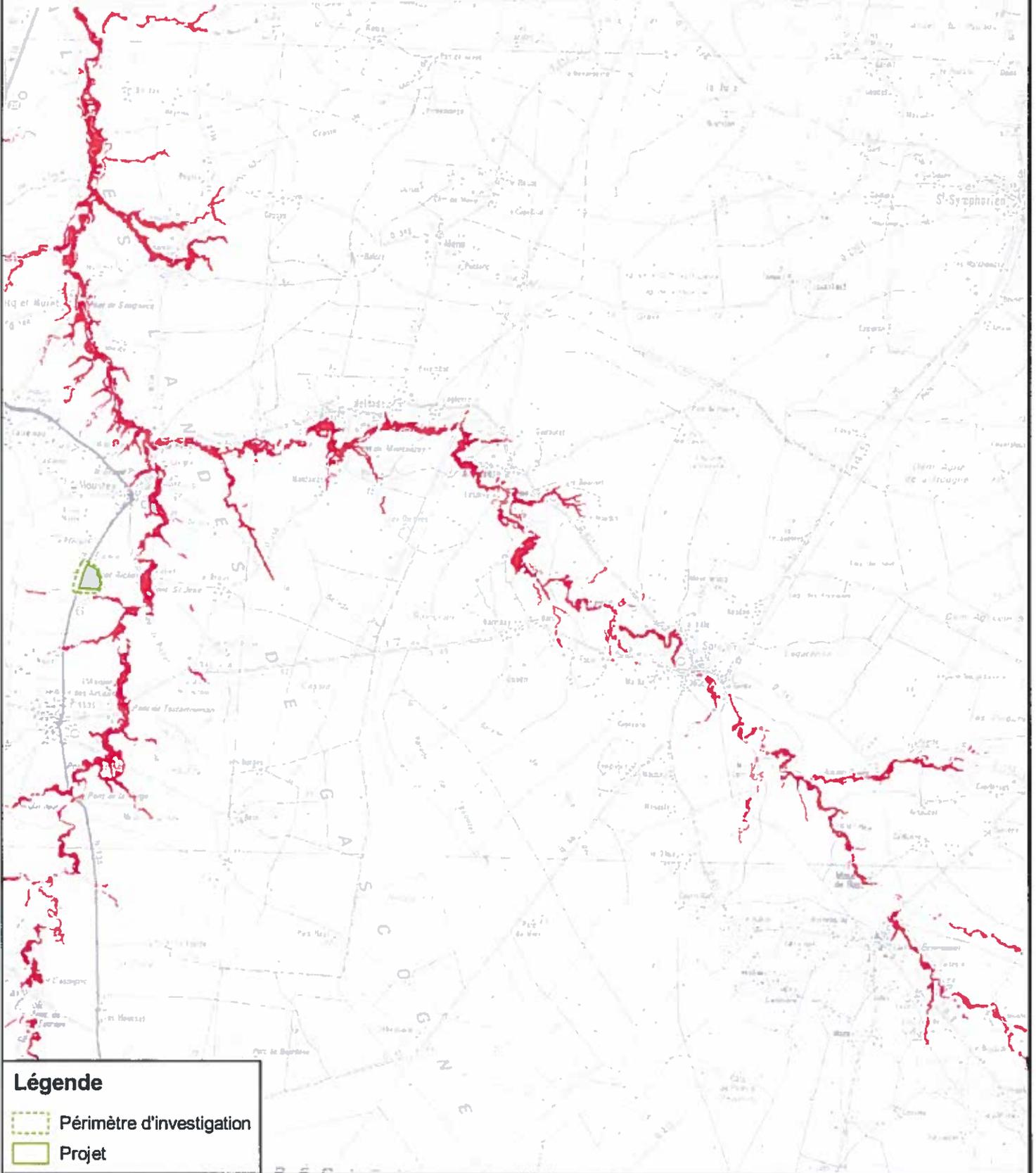
Sans échelle

Site Natura 2000 des Vallées de la Leyre

Habitats naturels de *Cerambyx cerdo* et *Lucanus cervus*

LANDES

Parc  
naturel  
région  
des  
Landes





M. Juste  
Cas par Cas  
Moustey (40)

Localisation projet par rapport aux  
habitats d'espèces Natura 2000  
FR7200721

X

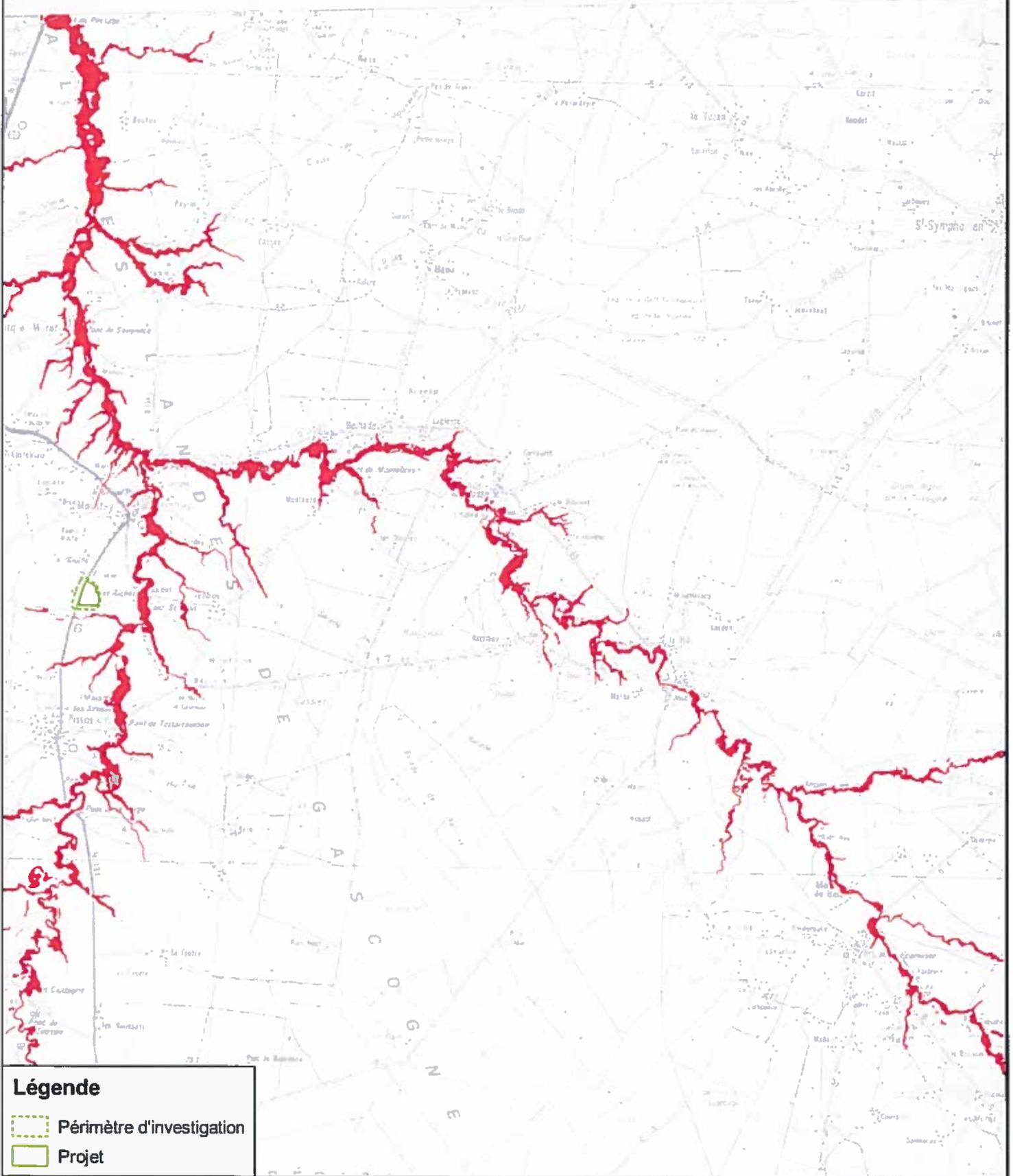
11/02/2019

Sans échelle

## Site Natura 2000 des Vallées de la Leyre Habitats naturels des Chiroptères

(*Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Barbastella barbastellus*, *Myotis mystacinus*, *Myotis bechstein*)

### LANDES



#### Légende

-  Périmètre d'investigation
-  Projet



M. Juste

Cas par Cas  
Moustey (40)

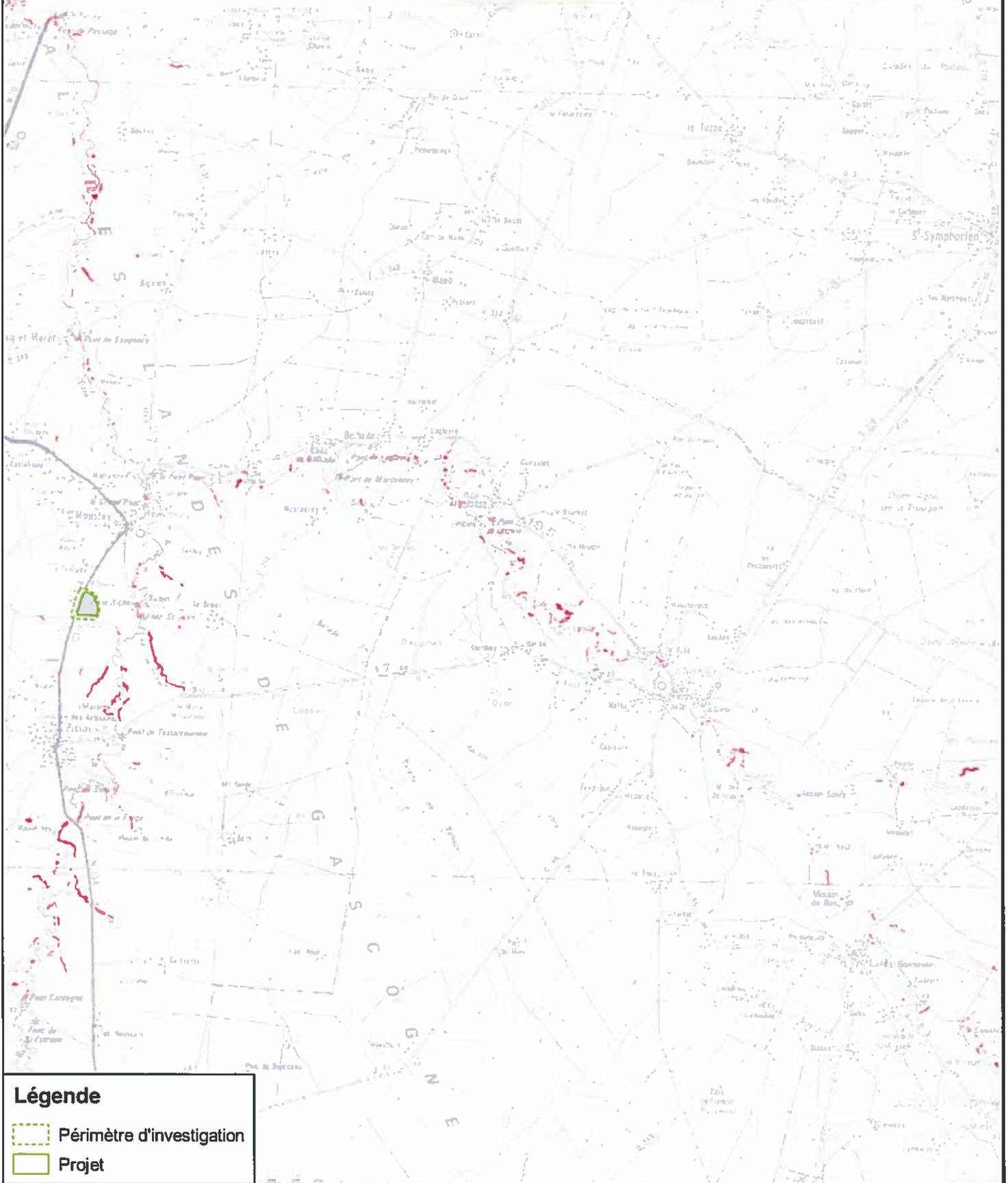
Localisation projet par rapport aux  
habitats d'espèces Natura 2000  
FR7200721

X

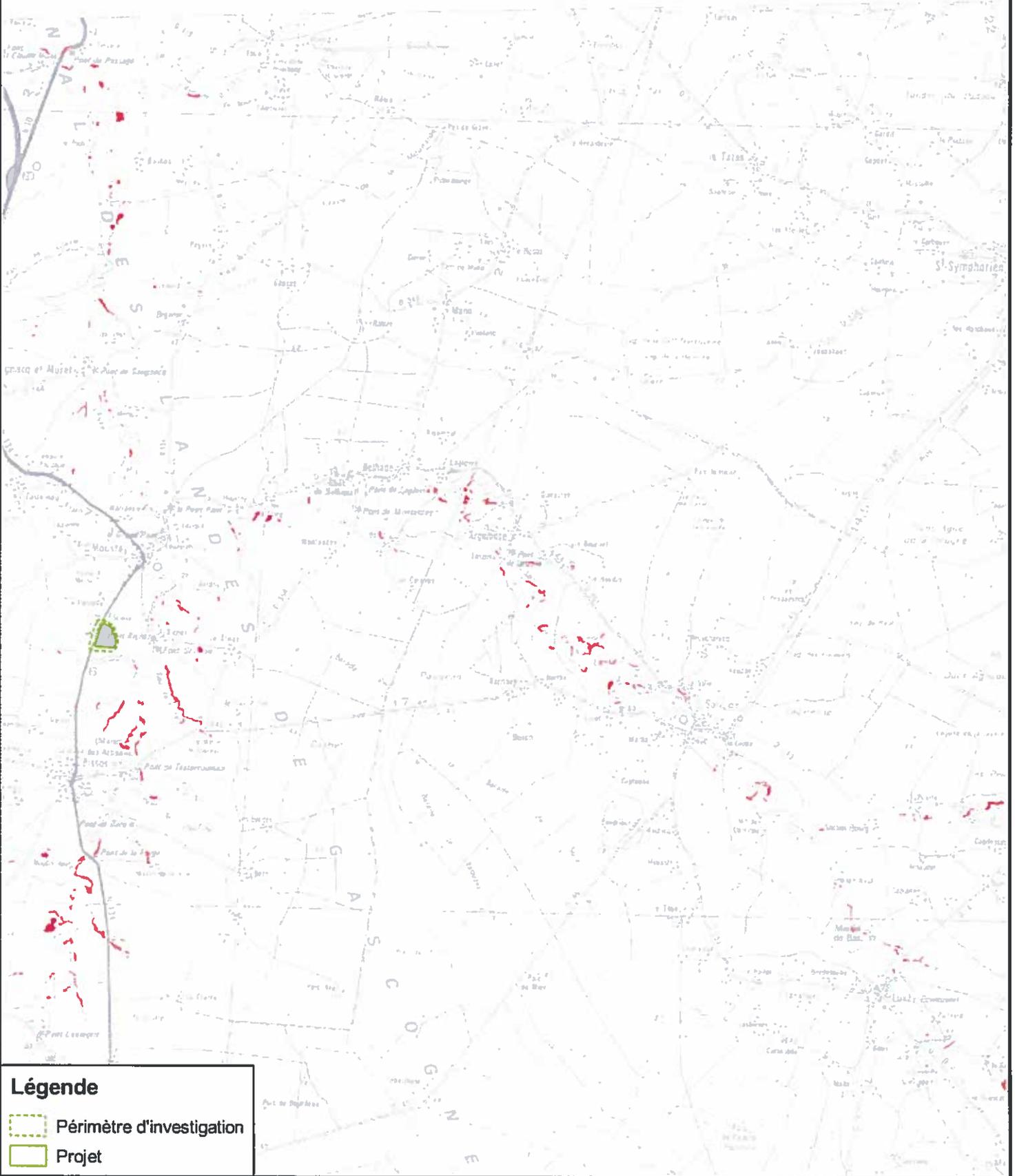
11/02/2019

Sans échelle

# Site Natura 2000 des Vallées de la Leyre Habitats naturels de *Emys orbicularis* LANDES



# Site Natura 2000 des Vallées de la Leyre Habitats naturels de *Coenonympha oedippus* LANDES



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support informed decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that data is handled in a responsible and secure manner.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that data management practices remain effective and aligned with the organization's goals.

6. The final part of the document provides a list of references and resources for further reading. It includes links to relevant articles, books, and industry reports that offer additional insights into data management best practices.